



PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du Mardi 13 Décembre 2016



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE, Mme Christelle HERVY

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Sandrine SALMON, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, M. Joël LEGOFF, Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, M. Yannick JIMENEZ, Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, M. Robert BELLIOU, Mme Nicole DESSAUVAGES

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD, Mme Marie Anne HALGAND, Mme Anne-Marie MAHE

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT, M. Alain MASSE

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, M. Patrice BULTING, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, M. Christophe COTTA, Mme Françoise LESTIEN, M. Kada MAHOUR, Mme Catherine ROUGE, M. Ludovic LE MERRER, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET

TRIGNAC : M. David PELON, Mme Christiane NOUZILLEAU, Mme Sabine MAHE

Absents représentés :

DONGES : M. Jean-Marc NICOLLET donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Renée BERNARD donne pouvoir à Mme Michèle LEMAITRE

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Thierry RYO donne pouvoir à M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN donne pouvoir à M. Alain MICHELOT

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU donne pouvoir à M. Alain MASSE, Mme Gaëlle BENIZE donne pouvoir à M. David SAMZUN, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Sabine MAHE, Mme Céline GIRARD donne pouvoir à Mme Françoise LESTIEN

Absents excusés :

TRIGNAC : M. Henri PIQUET, Mme Tiphaine DAVID

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Mme Laurianne DENIAUD, ce qu'accepte le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du Mardi 27 septembre 2016 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et au Président est joint au dossier de convocation

I – Informations

Le Président

L'annuaire fiscal et financier de la CARENE a été remis sur table. Il convient de remercier la direction juridique et financière, qui a alimenté ce dossier et qui se tient à la disposition des élus pour répondre à leurs interrogations.

Par ailleurs, un ouvrage intitulé « Le logement social : des représentations aux réalités » a également été remis sur table. Jérôme Dholland en fait le commentaire.

Jérôme Dholland

Cet ouvrage a été établi par un groupe d'études sociologiques, qui s'est basé sur des témoignages recueillis sur le parc de logements sociaux de l'agglomération nazairienne entre 2007 et 2012. Cela accompagnait le projet de renouvellement urbain de Saint-Nazaire Ouest, notamment, et donc, le repositionnement d'un certain nombre d'habitants. Cet ouvrage permet, au travers de ces témoignages, de recueillir une vue sur ce qu'est le logement social et sur son occupation et de démystifier positivement ce qui se fait sur le territoire de la CARENE. Ce document avait déjà été remis à un certain nombre d'élus lors de la conférence intercommunale du logement, il y a quelques mois. Il contribuera à guider les élus et à les inciter à continuer le travail de la CARENE sur ce volet.

Le Président

Le Conseil accueille deux nouvelles conseillères communautaires. Suite à la démission de Mme Béatrice Rialland, élue de la commune de Besné, signifiée par courrier du 30 août 2016, et malheureusement, du décès de Mme Josette Aoustin, élue de la commune de Saint-Joachim, il convient de procéder à leur remplacement, conformément aux textes en vigueur. Il est demandé au Conseil d'accueillir Mme Christelle Hervy, pour la commune de Besné, et Mme Anne-Marie Mahé, pour la commune de Saint-Joachim.

Marie-Anne Halgand

Josette Aoustin-Bruneau a été conseillère municipale de 2008 à 2014, puis conseillère communautaire de 2014 à 2016. Elle a essayé, autant que faire se peut, d'assumer ses fonctions, mais très vite, sa santé s'était altérée. Elle est décédée le 9 octobre 2016. C'est pourquoi je souhaitais dire ce petit mot en l'honneur de Josette.

Le Président

Permettez-moi de vous inviter à observer une minute de silence à sa mémoire.

Les élus du Conseil communautaire observent une minute de silence à la mémoire de Mme Josette Aoustin-Bruneau.

Robert Belliot

Parmi les décisions du Président figure la mise à jour n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Pornichet. De quelle décision s'agit-il ? Est-il possible de l'avoir ? Elle n'est pas sur le site Internet.

Le Président

Aucun élu présent ne connaissant la réponse, cette décision sera adressée par messagerie à M. Belliot dès demain matin.

II – Délibérations

Délibération n° 1 – Administration générale – Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire – Installation de Christelle Hervy (élue de Besné) et Anne-Marie Mahé (élue de Saint-Joachim) – Désignation au sein des commissions consultatives – Mise à jour du tableau

Le Président

Les deux premières délibérations sont très formelles, puisqu'il s'agit d'installer Mme Christelle Hervy, qui est élue de Besné, et Anne-Marie Mahé, qui est élue de Saint-Joachim, au sein des commissions consultatives. Il convient de mettre à jour le tableau de la composition de ces commissions.

Par délibération du 2 février 2016, le Conseil communautaire a approuvé la révision des commissions chargées d'étudier les questions soumises à ce Conseil.

Pour rappel, les commissions thématiques sont les suivantes : les grands services publics, le développement économique et l'attractivité, l'urbanisme et l'aménagement durable, l'habitat et la transition écologique et énergétique.

Aujourd'hui, il convient de reprendre la répartition des élus au sein des commissions en intégrant Christelle Hervy, conseillère communautaire, élue de la commune Besné, suite à la démission de Béatrice Riolland, et Anne-Marie Mahé, conseillère communautaire, élue de la commune de Saint-Joachim, suite au décès de Josette Aoustin.

Le Conseil communautaire, dûment convoqué, délibère et approuve la nouvelle composition de ces commissions consultatives, telle que figurant en pièce jointe.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité (une abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 2 – Administration générale – Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire – Installation de Anne-Marie Mahé (élue de Saint-Joachim) – Désignation au sein de l'association Mission locale

Le Président

Par délibération du 17 juin 2014, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes, instances ou associations présentant un intérêt particulier pour la communauté à l'échelon local, départemental, régional voire national.

Aujourd'hui, il convient de reprendre la répartition des délégués au sein de l'association Mission locale afin de pourvoir au remplacement de Josette Aoustin.

Il est proposé de désigner Anne-Marie Mahé, élue de la commune de Saint-Joachim, pour représenter la CARENE au sein de cette association.

Le Conseil communautaire, dûment convoqué, délibère et approuve l'application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ainsi que la désignation d'Anne-Marie Mahé pour représenter la CARENE au sein de l'association Mission Locale.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité (une abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 3 – Commission Développement économique et attractivité – Développement économique – Tourisme – Création de la société publique locale (SPL) CARENE – Composition du conseil d'administration – Prise de participation – Adhésion à la Fédération des entreprises publiques locales (EPL) – Approbation et autorisation de vote

Le Président

Quatre délibérations sont présentées au Conseil sur la thématique du tourisme : deux sur la SPL de la CARENE, appelée Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, et deux sur la SPL de Cap Atlantique, dont la désignation est Destination Bretagne Plein Sud.

Avant d'entrer dans le débat, il est proposé une présentation des ambitions en matière de tourisme par Mme Roxane Taraud, directrice de Pornichet, La destination, et Emmanuel Mary, directeur de Saint-Nazaire Tourisme et Patrimoine.

Roxane Taraud, directrice de Pornichet, La destination

C'est un projet qui a duré deux mois, et sur lequel le travail a été réalisé en ayant constamment à l'esprit quatre axes stratégiques de travail. Le premier axe porte sur toute la stratégie de décloisonnement et d'alliance, qui s'appuie sur les points forts et les équipements du territoire. Le deuxième axe est la stratégie d'ouverture et de valorisation réciproque avec les filières et les cibles communes identifiées avec Cap Atlantique et Nantes Métropole. Le troisième axe est la stratégie de développement global du territoire, aussi bien sur l'aspect économique, culturel et social, qui sont interdépendants et donc très liés. Le quatrième axe est la stratégie de prospective, qui tient compte de points de vigilance qui ont été identifiés pour l'avenir touristique du territoire.

Emmanuel Mary, directeur de Saint-Nazaire Tourisme et Patrimoine

De ce travail est sorti une déclaration d'intention, qui a été rédigée de manière collective. C'est une déclaration extrêmement synthétique, l'exercice consistant à avoir une déclaration concernant la destination touristique globale CARENE, chaque mot pesant son poids, dans un souci de précision.

La déclaration est la suivante : c'est une destination littorale, véritable concentré d'offres diversifiées et complémentaires, proposant des expériences – le champ du tourisme d'expérience permet au visiteur d'être vraiment un acteur de son séjour et de ses visites –, des expériences atypiques de découverte d'une vie maritime, urbaine et naturelle, le mot le plus important étant celui de « vie ». Cela signifie que le territoire n'est pas un territoire mono-économique, c'est-à-dire un territoire dont l'économie principale et centrale serait uniquement le tourisme. C'est un territoire qui a énormément d'atouts, dont le tourisme, mais l'enjeu est aussi de mettre en valeur ce territoire avec ses habitants permanents.

Roxane Taraud

La première filière objet de la réflexion est celle qui est ressortie majoritairement des ateliers avec les élus et avec les socioprofessionnels, à savoir la filière « balnéaire et littoral », qui représente une grosse partie de l'identité du territoire et de son ADN. Le premier axe est de développer un projet balnéaire homogène, de manière continue, c'est-à-dire sur toute la longueur du littoral du territoire, en tenant compte des spécificités de chacun pour proposer une offre diversifiée, atypique et surprenante. Aujourd'hui, l'offre est unique précisément parce qu'elle est complète de toutes ces spécificités.

Le deuxième axe est de continuer la mise en œuvre d'une vie balnéaire à l'année. Il est important de montrer que l'on ne vit pas sur ce territoire que l'été, mais toute l'année, et il est bien question d'une « vie » balnéaire. Il s'agit aussi de révéler la ville balnéaire atlantique structurant le territoire à l'échelle du pôle Ouest. On s'aperçoit en effet aujourd'hui que l'offre de ce territoire est très pertinente dans la continuité de l'offre qui existe à Nantes Métropole, notamment, mais également au-delà. Le troisième axe est de cultiver la plus-value de la multi-activité, des pratiques sportives aux pratiques culturelles littorales. Le nombre très impressionnant d'activités, qu'elles soient sportives, nautiques ou culturelles, est l'une des données impactantes du territoire. Il convient de les mettre en avant en optimisant cette complémentarité des offres.

La notion de « douceur de vivre » revient de manière permanente dans tous les échanges entre les acteurs, qui souhaitent la valoriser et la faire connaître davantage, car c'est un territoire où il fait vraiment bon vivre, grâce au climat, aux centres de thalasso, aux plages, qui sont vivantes toute l'année, ce qui renvoie à nouveau à la dimension de vie à l'année et pas uniquement en été.

Emmanuel Mary

La deuxième filière qui a été retenue est celle de la nature, sous l'angle « slow ». Le « slow tourism », ce sont toutes les pratiques douces du territoire. Il s'agit de développer des formes de tourisme respectueuses de l'environnement et permettant la découverte, voire l'immersion dans l'environnement, et outre le littoral, de penser au Parc naturel régional de Brière, qui, de fait, est l'une des très fortes caractéristiques de ce territoire, de par son ancienneté, notamment. Cela consiste à optimiser une offre « nature », à la découverte des marais de Brière, à proximité immédiate d'un tourisme littoral et urbain. C'est une spécificité : ce parc est inséré très fortement dans une région urbaine, à la différence d'autres parcs qui sont moins peuplés et plus isolés, territorialement, que la Brière.

Dans le cadre de cette filière, il s'agit aussi de miser sur la notion du ressourcement. C'est la plus-value que procurent ce temps suspendu et ces offres qui permettent de prendre le temps d'admirer notamment le patrimoine naturel, ornithologique et autres, de se ressourcer en thalasso, puisque les filières évidemment se croisent : ce ne sont pas des filières verticales, et de découvrir le territoire grâce à des déplacements.

La troisième idée de cette filière s'inscrit davantage dans le cadre du projet. Il s'agit de mettre en avant une découverte au fil de l'eau, principalement autour du Brivet, qui doit absolument redevenir ce qu'il est, à savoir la colonne vertébrale de l'ensemble du territoire, en tant que dernier affluent de la Loire et rivière principale des marais de Brière, et de le valoriser à travers un axe qui permette, tout en remontant le courant, de remonter le temps et de découvrir aussi les savoir-faire au fil de l'eau : l'industrie navale, sous son angle nazairien d'aujourd'hui, la métallurgie, mais aussi sous l'angle plus historique des savoir-faire liés à la marine en bois, l'artisanat local, que ce soit la culture qui s'est développée autour du morta ou autour de la chaume. L'idée est de redonner au Brivet, dernier affluent du fleuve, une lecture plus prononcée qu'aujourd'hui, tout en évoquant l'estuaire de la Loire par ailleurs.

Le quatrième axe de cette filière est de communiquer sur l'art de vivre du territoire à travers la gastronomie. Cela peut sembler un peu banal, mais chaque fois que des journalistes viennent de loin, du centre de la France, de Paris ou plus récemment, de Suisse, ils sont toujours « épatés », sur les marchés, par les étals de fruits de mer, par exemple, qui n'existent pas chez eux. Il convient donc de continuer à mettre en avant les produits liés à la mer, mais aussi les produits liés à la Brière et à l'estuaire de la Loire, à travers deux notions : les chefs créatifs, mais aussi les producteurs, pour soutenir toutes les filières liées au redéveloppement de l'agriculture, notamment dans le bio, et les productions locales liées aux produits du terroir.

Roxane Taraud

La troisième filière qui a été retenue est celle du domaine urbain, patrimoine et shopping, donc l'offre commerciale. La volonté est d'écrire et de raconter le territoire, d'écrire le récit de l'histoire commune de celui-ci sous l'angle du patrimoine industriel, du patrimoine balnéaire et du patrimoine naturel, puisque ces trois axes de patrimoine sont présents sur tout le territoire et qu'il convient de les mettre en musique dans l'offre touristique. Dans l'aspect architectural, les chaumières seront également valorisées.

Le deuxième axe est de repositionner les centres-ville comme des lieux d'attractivité touristique dans les offres spécifiques et qualifiées comme à développer, voire à créer. Aujourd'hui, il y a des centres-ville sur le territoire, mais il est nécessaire d'y faire aussi passer les touristes et d'en faire des lieux d'attractivité, avec une offre qui soit diverse, qui ne soit pas seulement celle de grandes enseignes ou de petites boutiques, mais qui mixe le tout pour avoir une offre complète.

Le troisième axe consiste à recomposer le paysage événementiel, de manière à proposer un programme équilibré à l'année. Aujourd'hui, le territoire a de belles signatures de festivals et d'événements, qu'il convient de lier et dont il faut mettre en avant la programmation pour valoriser chacun d'entre eux. Ces événements sont déjà bien ancrés dans le paysage et sont à valoriser.

Le quatrième axe est de renforcer l'identité des centres-ville commerçants comme des lieux de vie et de rencontre entre habitants et touristes. Même si ce n'est pas la même notion, cela rejoint le deuxième axe, sachant qu'en l'occurrence, il s'agit de renforcer cette identité de rencontre et de mixité, pour que l'on circule toute l'année dans ces centres-ville et pas uniquement dans certains en hiver et dans d'autres, en été. L'idée est de créer une connexion et d'avoir une offre qui soit cohérente.

Emmanuel Mary

La dernière filière est celle du tourisme industriel, qui reste hautement emblématique et qui, en tout cas pour Saint-Nazaire, a été un véritable fer de lance. Dans une logique de prévention, il faut sans doute songer aujourd'hui à inventer de nouvelles offres et formes de visite, pour faire face à la saturation proche de la filière. En effet, la puissance publique n'est jamais chez elle dans cette filière : il y a des jauges et celles-ci ne peuvent pas être dépassées. La filière est clairement en train de saturer, de par son extrême médiatisation, au niveau national, voire international. Que ce soit sur les chantiers ou à Airbus, l'offre n'est plus en voie de développement et l'activité se limite à gérer la pénurie de places par rapport à la demande. Au mois d'août, on arrive tout de même à deux ou trois semaines d'attente.

Face à cette saturation, de nouvelles offres doivent être développées, sans doute à Saint-Nazaire même, mais aussi sur les autres territoires, notamment sur les savoir-faire, dans l'industrie comme dans l'artisanat. Toutefois, pour ne pas décevoir le public et les visiteurs, qui, en particulier quand ils viennent à Saint-Nazaire, sont fortement attirés par cet univers, il convient peut-être de cultiver l'offre, mais sur l'échelle des docks, donc des deux bassins, qui émergent progressivement comme une destination de loisirs globale, à travers les visites que vous connaissez, les expositions, et peut-être, au niveau des restaurants et des bars, développer une ambiance liée à ces docks, qui permette au public, même s'il ne peut pas aller aux chantiers ou chez Airbus, de ne pas être trop déçu ni frustré de ne pas avoir pu accéder à ce que les grandes chaînes de télévision montrent à longueur d'année.

De là, il semble important d'élargir la filière à l'ensemble du territoire dans la promotion des savoir-faire, qui, notamment sur le territoire de la Brière, sont importants, parce qu'il y a beaucoup d'artisan. Ce ne seront pas les mêmes chiffres de visites qu'aux chantiers, mais en termes de développement, ce sera sans doute très intéressant pour les différentes communes.

Au-delà de la grande industrie historique et célèbre, il y a aussi, et c'est le quatrième axe, les industries innovantes et les technologies de pointe en bord de mer, qu'il paraît important de capitaliser pour renforcer l'attractivité, notamment pour les séjours de congrès ou l'événementiel d'entreprise. Il s'agit de faire connaître le territoire comme un territoire d'innovation, notamment dans l'ensemble des technologies liées au numérique, avec par exemple le centre de réalité virtuelle, qui reste un équipement assez exceptionnel, au niveau national. Mais d'autres choses peuvent également être porteuses d'une nouvelle dynamique sur ce territoire.

Le nuage de mots qui finit la présentation traduit la récurrence des mots qui sont sortis au fur et à mesure des travaux, et quand on le lit, on a un portrait de la CARENE qui est assez exact.

Le Président

Il convient de saluer cette présentation synthétique et néanmoins pertinente.

Jean-Claude Pelleteur

Je remercie Roxane Taraud et Emmanuel Mary non seulement pour la qualité de leur intervention mais surtout, pour celle du travail collectif qui a été effectué précédemment, qui a été mené avec les équipes des offices de tourisme du territoire.

Les ambitions en matière de tourisme sont élevées et engagent collectivement les élus à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CARENE. Les quatre délibérations présentées sont une première étape dans la mise en œuvre de ces ambitions. Les deux premières concernent la création de la future SPL de la CARENE, qui sera notamment en charge de la promotion touristique pour le territoire. Les deux suivantes concernent l'adhésion de la CARENE à la SPL de Cap Atlantique, en cours de création, qui permettra de renforcer le partenariat à l'échelle de la presqu'île.

Les délibérations 3 et 4 sont présentées conjointement, de même que les délibérations 5 et 6. Il est proposé de les voter de façon groupée.

Le 27 septembre 2016, le Conseil communautaire a approuvé le transfert à la CARENE de la compétence « promotion du tourisme », comme le prévoit la loi NOTRe, et la mise en place d'un office de tourisme à l'échelle intercommunale. Au-delà de la seule promotion touristique, le choix a également été fait de transférer à la CARENE la compétence d'exploitation et la valorisation d'équipements touristiques déclarés d'intérêt communautaire, à savoir Escal'Atlantic, le sous-marin Espadon et le futur centre d'exploration de l'éolien en mer. Les deux délibérations doivent permettre la mise en œuvre de ce transfert de compétences. Elles visent en effet à approuver la création d'une nouvelle société publique locale, qui sera l'opérateur de la CARENE pour mettre en œuvre cette nouvelle compétence touristique.

Pour la CARENE et l'ensemble de ses communes membres, c'est l'occasion d'écrire ensemble une nouvelle page en matière touristique et de fédérer les énergies du territoire. C'est d'ailleurs pour cette raison que la délibération du 27 septembre 2016 prévoit la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) entre la SPL Pornichet, la destination, qui existe déjà, et la future SPL de la CARENE. Les deux SPL travailleront ensemble au quotidien, chacune dans leurs domaines respectifs. La présentation précédente est le fruit du travail de ces deux équipes.

La délibération détaille les principales caractéristiques de cette nouvelle SPL. Le choix du nom s'est porté sur un nom technique, factuel, qui ne soit pas en concurrence avec les marques touristiques existantes sur le territoire : Saint-Nazaire Agglomération Tourisme. Cette SPL sera une structure très partenariale, qui rassemblera l'ensemble des acteurs du tourisme local. Pour mémoire, son capital, qui sera de 250 000 €, sera détenu à 100 % par des collectivités locales, conformément à la loi. La constitution de cette société est prévue en avril 2017.

Compte tenu des délais, il convient de procéder en deux étapes, comme c'est le cas pour beaucoup de créations de SPL. Il n'y aura dans un premier temps que deux partenaires, la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire, afin d'accélérer la création de la société et de faciliter les formalités de création. C'est la raison pour laquelle il y a deux délibérations. La CARENE disposera de quinze sièges au conseil d'administration, correspondant à une participation de 208 300 €, et la Ville de Saint-Nazaire disposera de trois sièges, correspondant à une participation de 43 700 €.

Une fois la société créée, la CARENE cédera dans les meilleurs délais les actions qu'elle aura en surplus aux autres actionnaires pressentis. C'est l'objet de la deuxième délibération. C'était le seul moyen de réussir dans les temps, sachant que la loi NOTRe s'impose à la collectivité au 1^{er} janvier 2017. Cette répartition définitive du capital permettra de rassembler autour de la même table l'ensemble des partenaires du tourisme du territoire, qu'il s'agisse des communes de la CARENE ou des collectivités partenaires. En effet, une notion extrêmement importante est à retenir : l'ensemble des communes de la CARENE seront actionnaires de cette nouvelle société en fonction du montant de leur participation. Certaines seront représentées directement au conseil d'administration : Saint-Nazaire, Pornichet et Saint-André-des-Eaux, et d'autres seront représentées au travers d'une assemblée spéciale, qui aura un représentant au conseil

d'administration. Au-delà des communes de la CARENE, Cap Atlantique sera actionnaire de la SPL et détiendra un siège au conseil d'administration, tout comme le Département de la Loire-Atlantique, qui a la compétence touristique. Ce message est extrêmement important. La Région, qui a aussi une compétence touristique, devrait également devenir actionnaire de la SPL, mais de manière très minoritaire. Le problème de la Région est qu'elle est actionnaire dans beaucoup de SPL. Elle a néanmoins donné son accord.

Outre le partenariat public, un comité consultatif des acteurs du tourisme sera mis en place pour représenter les socio-professionnels. Il disposera d'un siège de censeur au sein du CA avec voix consultative et pourra exprimer leurs avis et propositions au CA. La Ville de Pornichet a adopté cette formule il y a un an et demi et c'est un vrai succès.

Enfin, trois collectivités siègeront également au conseil d'administration en tant que censeurs : le Parc de Brière, Nantes Métropole et la CCI de Saint-Nazaire.

L'ensemble des acteurs du tourisme seront ainsi représentés au sein de la gouvernance de cette nouvelle SPL.

De manière plus anecdotique, la présente délibération vise aussi à permettre à la CARENE de pré-adhérer à la Fédération des entreprises publiques locales afin que cette structure puisse accompagner la CARENE dans la mise en place opérationnelle de la SPL début 2017. C'est une fédération extrêmement efficace et très utile, comme Pornichet en a fait l'expérience.

Ces éléments ayant été présentés, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir, pour ce qui concerne la première délibération :

- approuver les projets de statuts de la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme tels qu'ils ont été transmis aux membres du Conseil et qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération, et autoriser le Président ou son représentant à les signer ;
- approuver la participation de 208 300 € au capital ;
- approuver la composition du conseil d'administration et la désignation, en son sein, de quinze représentants de la CARENE : David Samzun, Jean-Claude Pelleteur, David Pelon, François Chéneau, Michèle Lemaître, Jérôme Dholland, Marie-Anne Halgand, Franck Hervy, Alain Michelot, Sylvie Cauchie, soit tous les maires de la CARENE, ainsi que Patrice Bulting, Martin Arnout, Gaëlle Bénizé, Éric Provost et Lydie Mahé ;
- autoriser les représentants qui seront désignés à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la société publique locale ;
- désigner Jean-Claude Pelleteur pour représenter la CARENE aux assemblées générales de la SPL et Michèle Lemaître pour le suppléer à ces fonctions en cas d'empêchement ;
- donner tous pouvoirs à Patrice Bulting pour signer le bulletin de souscription, les statuts et l'état des engagements et accomplir, au nom et pour le compte de la SPL, en tant que de besoin, toutes formalités et tous actes requis en vue de cette constitution et notamment ;
- approuver la pré-adhésion de la CARENE à la Fédération EPL ;
- autoriser le Président ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité (cinq abstentions : les élus du groupe ACDC et le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 4 – Commission Développement économique et attractivité – Développement économique – Tourisme – Cession d'actions de la société publique locale (SPL) CARENE aux communes membres de la CARENE et à d'autres collectivités – Approbation et autorisation de vote

Jean-Claude Pelleteur

Cette délibération correspond à la deuxième étape. Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les projets de cessions d'actions de la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme détenues par la CARENE au profit des communes de Besné, Donges, La Chapelle-des-Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac et Trignac, de la Région des Pays-de-la-Loire, du Département de Loire-Atlantique et de la communauté d'agglomération de Cap Atlantique ; tels que décrits dans la délibération soumise au Conseil ;
- donner tout pouvoir au Président de la CARENE pour réaliser ces cessions d'actions sous réserve de l'agrément du conseil d'administration de la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme ;
- désigner Alain Michelot, Martin Arnout, Éric Provost, Gaëlle Bénizé et Lydie Mahé pour cesser leurs fonctions d'administrateurs au sein de la SPL « Saint-Nazaire Agglomération Tourisme » au profit des actionnaires pressentis une fois les cessions d'actions réalisées.

Le Président

Ces deux délibérations sont mises au débat.

Patrice Bulting (au nom du groupe des élus socialistes et apparentés de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, le 27 septembre dernier, notre assemblée approuvait le transfert à la CARENE de la compétence "promotion du tourisme". À cette occasion, j'avais souligné que la loi NOTRe, dans ses attendus, nous offrait une réelle et belle opportunité stratégique de développement économique et touristique à une autre échelle pour notre territoire et un développement de notre visibilité à un niveau supérieur.

Aujourd'hui, l'objectif est clair et partagé : construire une ambition nouvelle, réunir et unir les forces du territoire, instruire un véritable projet touristique de territoire. La richesse et les atouts de notre offre touristique existante et de celles à révéler méritent une dynamique d'ensemble nouvelle, forte et ambitieuse.

Le document « Ambitions tourisme » projeté et présenté par Mme Taraud et M. Mary, cadre du tourisme de notre agglomération à l'instant, démontre bien une qualité de contenu de nos orientations stratégiques et le fort potentiel à développer pour notre offre dans les différentes filières. Il démontre aussi la qualité du travail des professionnels du tourisme des différentes communes de la CARENE, qui travaillent ensemble, d'ores et déjà, à la valorisation de notre identité commune, de nos atouts, de notre destination. Ils se projettent dans ce qui sera l'offre touristique de notre territoire demain, ils traduisent nos aspirations, ils inventent avec nous une attractivité nouvelle, ils mettent en œuvre la fluidité que réclame le tourisme dans une dynamique économique. Nous voyons bien l'esprit et l'enjeu de ce qui se joue pour la promotion de notre territoire et qui nous permettra de valoriser à la bonne échelle territoriale notre destination commune.

Au-delà, ce qui apparaît, c'est bien l'esprit collaboratif qui prédomine, avec une stratégie d'ouverture, de complémentarité, de valorisation, de belles ambitions qui constituent déjà une vraie dynamique, qui s'attachera à décliner ces orientations en plan d'actions dans l'année 2017.

Naturellement, dans ce contexte, mais aussi dans la volonté de travailler une ambition commune en lien étroit avec l'ensemble des partenaires, il convient d'adopter l'outil qui permettra la mise en œuvre de notre stratégie. Cet outil, c'est la création de la société publique locale Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, dont l'appellation support, comme il a été dit, n'interfère pas avec les marques de destination, davantage tournées, elles, vers la communication et la promesse de l'offre touristique. Société au capital 100 % public, son administration permettra, et c'est essentiel, de réunir l'ensemble des partenaires du tourisme du territoire, les communes de la CARENE et les collectivités voisines, Cap Atlantique, Département et Région. Elle associera également les acteurs du tourisme ainsi que le syndicat mixte du Parc de Brière, Nantes Métropole et la CCI, mais aussi les professionnels du tourisme.

Cette répartition dans les statuts exprime très clairement l'identité d'une SPL à caractère partenarial. C'est là une volonté clairement exprimée, dans notre politique publique, d'une dynamique qui associe tous les acteurs publics et privés qui sont forces vives de la mise en tourisme de notre territoire.

Mes chers collègues, en septembre, nous était présentée une délibération-cadre, au regard de la loi NOTRe, aujourd'hui, par ces délibérations, nous sommes dans la traduction de notre choix stratégique, dans les premiers actes fondateurs d'une nouvelle dynamique touristique. Nous sommes dans le concret et créons l'outil d'une nouvelle ambition partagée entre les communes, qui ont toutes un pan "tourisme" à faire valoir ou à révéler dans une nouvelle stratégie porteuse. C'est en définitive l'acte de naissance d'une nouvelle ambition touristique. C'est donc un événement heureux, que nous saluons pour la vitalité économique dont il fera preuve et le rayonnement et l'attractivité qu'il procurera à notre territoire.

Le groupe Socialistes et divers gauche votera les délibérations. »

En l'absence d'autre demande de prise de parole, les délibérations 3 et 4 sont mises aux voix de façon groupée.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité (cinq abstentions : les élus du groupe ACDC et le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 5 – Commission Développement économique et attractivité – Développement économique – Tourisme – Création de la société publique locale Destination Bretagne Plein Sud – Composition du conseil d'administration – Prise de participation – Approbation et autorisation de vote

Jean-Claude Pelleteur

Les délibérations 5 et 6 sont présentées conjointement, puisqu'elles sont également liées. Elles portent sur les questions touristiques.

Ces délibérations visent à autoriser la CARENE à devenir actionnaire de la SPL Destination Bretagne Plein Sud, en cours de création, et à désigner les représentants de la CARENE dans ses instances. Ce n'est pas une petite délibération, dans l'esprit.

En effet, au-delà du seul périmètre de la CARENE, il est pertinent de mettre en place des actions de promotion touristique à l'échelle de la presqu'île guérandaise sur certaines cibles touristiques ou certains sujets, comme les actions à mener sur les questions balnéaires, nautiques ou sur l'éco-tourisme. Par ailleurs, le Parc de Brière étant à cheval sur quatre EPCI, cela implique nécessairement une coopération forte à cette échelle en matière de promotion touristique. C'est tout le sens de la démarche Destination Bretagne Plein Sud, qui permet de fédérer Cap Atlantique, la CARENE, le Parc naturel régional de Brière, la communauté de communes de Pontchâteau – Saint-Gildas et la communauté de communes Loire et Sillon.

Cette prise de capital dans la SPL de Cap Atlantique permettra de renforcer les actions menées ensemble, de jouer sur les complémentarités des territoires et de peser dans le paysage régional.

Comme il est indiqué dans les projets de statut, cette SPL aura notamment deux grandes missions. Elle assurera d'une part la fonction d'office de tourisme intercommunal sur le territoire de Cap Atlantique et d'autre part, le portage opérationnel de la destination « Bretagne Plein Sud » pour le compte de ses partenaires.

Le capital de la SPL sera de 270 000 € et majoritairement détenu par Cap Atlantique. Il est proposé que la CARENE dispose de 5,6 % de ce capital, soit 15 000 €, et bénéficie à ce titre d'un siège au conseil d'administration de la SPL. Cette représentation directe de la CARENE au CA de la SPL Destination Bretagne Plein Sud et, inversement, la représentation directe de Cap Atlantique au CA de la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme, marquent cette volonté de coopération renforcée entre les deux agglomérations.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la participation de 15 000 € au capital de la société publique locale Destination Bretagne Plein Sud ;

- approuver les statuts de la société publique locale Destination Bretagne Plein Sud et autoriser le Président ou son représentant à les signer ;
- approuver la composition du conseil d'administration et la désignation, en son sein, d'un représentant de la CARENE ;
- autoriser les représentants de la CARENE à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la société publique locale (présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions, etc.) ;
- autoriser le Président ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération cherche donc un actionnariat croisé entre Cap Atlantique et la CARENE.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité (cinq abstentions : les élus du groupe ACDC et le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 6 – Commission Développement économique et attractivité – Développement économique – Tourisme – Désignation des administrateurs de la société publique locale Destination Bretagne Plein Sud – Approbation

Jean-Claude Pelleteur

Par cette délibération, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la désignation de Jean-Claude Pelleteur en tant que représentant de la CARENE au conseil d'administration de la SPL, représentant de la CARENE aux assemblées générales de la SPL, et de désigner Patrice Bulting en tant que suppléant en cas d'empêchement de Jean-Claude Pelleteur, de donner tout pouvoir à celui-ci ou à son suppléant dûment habilité pour signer le bulletin de souscription, les statuts et l'état d'engagement, qui pourrait être pris avant la signature des statuts pour le compte de la société en formation, d'accomplir toute formalité et tout acte requis pour la SPL et d'autoriser le Président ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Le débat sur les délibérations 5 et 6 est ouvert. En l'absence de demande de prise de parole, les deux délibérations sont mises aux voix de façon groupée.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité (cinq abstentions : les élus du groupe ACDC et le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 7 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncière – Commune de Saint-Nazaire – Création de la zone d'aménagement différé de « Crépelet – Sétraie » au bénéfice de la Ville de Saint-Nazaire – Approbation

Alain Michelot

Les délibérations 7, 8 et 9 sont présentées conjointement.

À la demande de la Ville de Saint-Nazaire, il est proposé au Conseil communautaire de délibérer sur la création de la ZAD Crépelet – Sétraie, à vocation principale d'habitat, située dans le quartier de Saint-Marc. Il s'agit d'une nouvelle

ZAD reprenant deux anciens périmètres de ZAD devenus caducs sur deux zones d'urbanisation future classées en 2AU au PLU.

La CARENE étant devenue compétente pour créer les ZAD, les projets de ZAD portés par les communes doivent faire l'objet de délibérations par le Conseil communautaire. À la suite de cette délibération, le dossier de création fera l'objet d'une publicité et la commune sera désignée titulaire du droit de préemption sur le périmètre de la ZAD.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan d'action foncière – Commune de Saint-Nazaire – Création de la zone d'aménagement différé « Halluard – Gautier » au bénéfice de la Ville de Saint-Nazaire – Approbation

Alain Michelot

À la demande de la Ville de Saint-Nazaire, il est proposé au Conseil communautaire de délibérer sur la création de la ZAD Halluard – Gautier ayant pour vocation la réalisation d'un projet urbain d'ensemble. Ce périmètre correspond au périmètre d'une ancienne ZAD existante devenue caduque. Elle est située à proximité de la gare, entre la voie ferrée et les rues Henri-Gautier et de la Ville Halluard.

À la suite de cette délibération, le dossier de création fera l'objet d'une publicité et la commune sera désignée titulaire du droit de préemption sur le périmètre de la ZAD.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 – Commission Urbanisme et Aménagement durable – Plan d'action foncière – Commune de Saint-Nazaire – Création de la zone d'aménagement différé de « Normandie – Stalingrad » au bénéfice de la Ville de Saint-Nazaire – Approbation

Alain Michelot

À la demande de la Ville de Saint-Nazaire, il est proposé au Conseil communautaire de délibérer sur la création de la ZAD Normandie – Stalingrad ayant à vocation d'habitat, de commerces et de services, située en plein centre-ville. Il s'agit d'un petit périmètre visant à anticiper un projet immobilier.

À la suite de cette délibération, le dossier de création fera l'objet d'une publicité et la commune sera désignée titulaire du droit de préemption sur le périmètre de la ZAD.

Le Président

Il convient de se réjouir de ce que la CARENE sache maîtriser le foncier et dérouler les projets en gérant des ZAD.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Risque de submersion marine – Établissement public Loire (EPL) – Adhésion de la CARENE en lieu et place de la Ville de Saint-Nazaire – Versement d'une cotisation – Désignation des représentants de la CARENE – Approbation

Éric Provost

La loi de modernisation de l'action publique prévoit que les collectivités territoriales que sont les EPCI exerceront prochainement la compétence obligatoire sur la GeMAPI. Dans l'esprit de cette préparation, il est proposé que la CARENE se substitue à la Ville de Saint-Nazaire, qui adhérait à l'Établissement public Loire jusqu'à la fin 2016, avec les déléguées Pascale Hameau et Laurianne Deniaud, dans la perspective de cette prise de compétence.

Il est proposé de désigner Éric Provost comme titulaire au sein de cet établissement public Loire et Pierre Thoméré comme suppléant.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Risque de submersion marine – Adhésion de la CARENE au Centre européen de prévention et de gestion des risques d'inondation (CEPRI) à compter du 1^{er} janvier 2017 – Versement d'une cotisation – Approbation

Éric Provost

Cette délibération concerne le même sujet que la précédente. Il s'agit, toujours dans le cadre de la prévention et de la gestion des risques d'inondation, d'adhérer au Cepri à compter du 1^{er} janvier 2017. Il est important que la CARENE soit dans un réseau technique et de veille sur cette question parce que les sujets sont complexes et qu'il faut pouvoir réagir vite. Il est donc fondamental qu'elle soit au cœur de ces réseaux.

Le montant de l'adhésion annuelle est de l'ordre de 2 000 €. L'adhésion au groupe PAPI s'élève à 1 000 € supplémentaires.

Sabine Mahé

Ces délibérations ne précisent pas comment la CARENE compte travailler avec des associations sur le terrain ou avec des habitants au sujet de ces risques.

Éric Provost

Ce sont des organismes d'appui et de soutien à la politique de la CARENE. La concertation et la discussion avec les habitants se font dans des cadres plus locaux : comités de pilotage, réunions de concertation et autres sujets susceptibles d'être organisés localement. Ces adhésions correspondent plutôt au travail de veille et d'alimentation réglementaire sur ces questions.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Commission Habitat – Compétence aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage – Création des tarifs pour la fourniture d'eau, d'électricité et droit de place – Approbation du règlement intérieur

Jérôme Dholland

Par délibération du 27 septembre 2016, la CARENE a engagé le transfert de compétence de l'aménagement, de la gestion et de l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage, qui devient une compétence obligatoire des communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

S'agissant de la gestion des aires d'accueil, la CARENE doit approuver et mettre en place les tarifs de fourniture d'eau, d'électricité et les tarifs de droits de place. Actuellement, ces tarifs sont pratiqués de façon identique sur l'ensemble des communes. Ils ont été revalorisés en 2015 et restent globalement dans une fourchette basse des tarifs pratiqués sur les aires d'accueil de la région. Pour 2017, il est proposé de confirmer les tarifs pré-existants dans les communes, à savoir 1,50 €/jour pour le droit d'emplacement, 3,70 €/m³ pour la fourniture d'eau, 0,19 €/kWh pour la fourniture d'électricité, et une demande de caution à valeur de 150 €.

Par ailleurs, il convient d'approuver le règlement intérieur qui s'applique sur les aires d'accueil. Le règlement aujourd'hui en cours a été défini entre les communes. De la même façon que pour les tarifs, il est proposé au Conseil de continuer à appliquer le règlement intérieur actuellement en vigueur sur chacune des aires d'accueil.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13 – Commission Habitat – Politique locale de l'habitat – Conférence des financeurs – Désignation des représentants de la CARENE – Approbation

Jérôme Dholland

Par décret du 26 février 2016, il est prévu la mise en place à l'échelle départementale d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Cette conférence est constituée notamment des EPCI volontaires qui contribuent au financement d'actions entrant dans le champ de compétence de la conférence.

La CARENE mène depuis de nombreuses années une politique en faveur de l'amélioration de l'habitat privé ancien de son territoire et plus particulièrement pour les ménages les plus modestes. Au travers du programme local de l'habitat adopté le 28 mars 2016, la CARENE a réaffirmé sa volonté de poursuivre cette politique.

Comme le prévoit le décret, il s'agit à présent de désigner officiellement les représentants de la CARENE, titulaire et suppléant, à cette conférence.

Au regard de la thématique abordée, en lien avec l'habitat, il est proposé de désigner les Vice-présidents en charge de l'habitat, à savoir Jérôme Dholland comme membre titulaire et Alain Manara comme membre suppléant.

La délibération n° 13 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 14 – Commission Grands services publics – Eau – Assainissement – Tarifs 2017 – Approbation

François Chéneau

En eau potable, les besoins en matière de sécurisation et de modernisation des ouvrages nécessitent la poursuite de travaux importants dans les prochaines années : la modernisation et la sécurisation des forages et du process de l'usine de Campbon, ainsi que la réhabilitation des réservoirs de stockage en eau.

En assainissement collectif, le programme des extensions des réseaux d'eaux usées acté pour les prochaines années nécessite également une augmentation des tarifs.

En conséquence, il est proposé, pour 2017, pour les tarifs de l'eau, une augmentation de 2 % pour la part fixe et la part variable, et pour les tarifs de l'assainissement collectif, une augmentation de 2 % pour la part fixe et de 1 % pour la part variable. Ceci conduit à une augmentation globale de la facture de l'usager de 1,34 % par rapport à 2016, soit +7,16 € TTC, pour une consommation annuelle de référence de 120 m³. La consommation moyenne annuelle des abonnés sur le territoire de la CARENE étant d'environ 80 m³, dans ce cas, l'augmentation globale s'élève à 1,39 % par rapport à 2016, soit +5,314 € TTC pour l'année.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ensemble des tarifs présentés en annexe de cette délibération.

Catherine Rougé (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Mesdames et Messieurs, comme tous les ans, la commission grands services publics vous propose une hausse des prix de l'eau pour les particuliers. Il est vrai que la CARENE investit fortement dans ses réseaux et que des travaux importants de modernisation et de sécurisation des forages et de réhabilitation des réservoirs sont nécessaires. La gestion du service est tout à fait professionnelle. Mais d'un point de vue humain, peut-on sérieusement croire qu'une augmentation de 1,34 % du service est dérisoire pour les ménages, comme semble le dire la délibération, alors que la CARENE fait face chaque année à de plus en plus d'impayés et qu'elle est interpellée par de plus en plus d'habitants rencontrant des difficultés de paiement de leur facture ? Et peut-on isoler la hausse de prix de ce service des hausses diverses, qui rendent l'augmentation du coût de la vie de plus en plus insupportable pour nombre de nos concitoyens ? D'un point de vue politique, doit-on considérer l'eau comme un produit comme un autre ? Non, l'eau n'est pas une marchandise. C'est un bien nécessaire à la vie, à l'hygiène, à la dignité de la personne.

Les Villes de Nantes et de Rennes ont décidé, quant à elles, de baisser le prix de l'eau pour leurs usagers, en recréant un service public de l'eau pour l'une et en créant une SPL pour l'autre. Et nous, nous continuerions tranquillement à voter des hausses de tarifs tous les ans... Nous n'avons pas été élus pour cela, comme je l'ai déjà dit à la commission.

Le groupe des élus communistes et républicains propose donc à cette assemblée de travailler, pour 2018, à une facturation très minime, voire nulle, des premiers mètres cubes d'eau nécessaires à la survie d'un ménage. En attendant, nous voterons les tarifs de 2017. »

François Chéneau

Cette intervention de Mme Rougé est conforme à celle qu'elle avait faite l'année dernière au même moment de l'année et ses interventions en commission des grands services publics. Le contenu de cette intervention n'est donc pas une surprise, mais le contenu de la réponse ne sera pas non plus une surprise : comme à chaque vote des tarifs, il est rappelé que de par la loi, le service public de la distribution d'eau potable est un service public industriel et commercial, qu'il ne peut être financé que par des recettes perçues sur l'usager et non pas par un impôt prélevé sur les contribuables. En conséquence, il n'est pas possible, légalement, d'organiser un système de transfert vers les contribuables des coûts indispensables pour assurer le transport et le contrôle de la qualité de l'eau potable distribuée sur le territoire.

Tous s'accordent sur le fait que l'eau est le bien dont tout le monde a besoin, mais ce qui est facturé n'est pas la matière première : c'est le coût du transport et des investissements, très importants, qui sont indispensables pour assurer le convoiement entre les gisements de production d'eau potable et les lieux de consommation. De plus, il y a des normes à respecter. La qualité de l'eau de la CARENE est tout à fait satisfaisante, mais pour cela, il faut assurer des dépenses très importantes et des investissements, parce que les installations sont anciennes et doivent être renouvelées.

La CARENE a voté des crédits très importants, ces dernières années, pour assurer le renouvellement de la canalisation d'eau potable à partir de Vigneux-de-Bretagne, et qui ira jusqu'à Sandun, en plusieurs tranches, qui vont de 2014 à 2017. Ces travaux, pour la part de financement de la CARENE, représentent tout de même 52 M€. Il n'est pas possible de les faire financer par le contribuable et il faut bien les faire financer par les usagers. Heureusement, il y a de nombreux abonnés sur le territoire, puisqu'il y a 67 000 abonnés desservis en eau, ainsi que des industriels qui consomment des quantités d'eau très importantes, ce qui permet également, par le volume, de réduire la facture de l'abonné. Ce sont 12 000 000 m³ d'eau qui sont consommés chaque année par l'ensemble des abonnés du service de la CARENE. Ce sont des volumes considérables, et pour cela, il faut des investissements également considérables. Il n'est pas possible d'assurer un service au rabais et de ne pas investir, et il n'est pas possible d'investir sans respecter les grands équilibres du budget annexe de la distribution d'eau. C'est la raison pour laquelle il n'est pas possible, et cela a été partagé en commission ainsi qu'en réunion des Vice-présidents, d'assurer la pérennité des équilibres de ce service industriel et commercial et d'assurer l'avenir, le renouvellement des installations, qui doivent être régulièrement rénovées et entretenues, dans l'intérêt des usagers, sans effectuer une augmentation de la facture d'eau, augmentation raisonnable, dont l'impact sur les ménages a été précisé. Le prix de l'eau à la CARENE, par comparaison avec les autres services d'eau du grand Ouest, est en dessous de la moyenne et est plutôt bas. Pour l'anecdote, l'usine de production d'eau sur le site Campbon a une capacité de 9 000 000 m³/an, et les élus de Campbon constatent que sur leur territoire, le prix de l'eau est plus élevé que le prix de l'eau pour les habitants de la CARENE. C'est certes lié à l'adhésion à Atlantic'eau, mais en attendant, les usagers de la CARENE ont un prix de l'eau qui est tout à fait raisonnable par rapport à d'autres habitants de Loire-Atlantique et du grand Ouest de la France.

Le Président

Tant mieux si Nantes et Rennes passent dans de la régie publique. À la CARENE, c'est déjà le cas depuis longtemps et ce n'est pas le fruit du hasard : c'est bien le fruit d'une volonté politique. Par ailleurs, il n'y a pas un maire, pas un élu insensible lorsqu'il y a des hommes et des femmes en difficulté, que ce soit pour payer le loyer ou ce qui va avec, à savoir les fluides : l'électricité, le gaz et l'eau. Les collectivités ont toutes, peut-être avec des approches différentes, des politiques sociales qui doivent permettre d'amortir, parfois. Il convient de saluer le travail de tous ceux qui œuvrent notamment dans les centres communaux d'action sociale du territoire et qui ont à traiter ce type de prise en charge, notamment sur ces factures de fluides, parce que l'on parle d'habitat. Or habiter, c'est pouvoir trouver un toit, se laver, répondre à ses besoins primaires, et les politiques sociales doivent bien évidemment y répondre, dans des contraintes budgétaires importantes.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Grands services publics – Eau – Assainissement – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Diverses prestations – Tarifs 2017 – Approbation

François Chéneau

Les services eau potable et assainissement, tout comme le SPANC, sont amenés à effectuer des interventions pour le compte de tiers. Il est proposé de ne pas augmenter l'ensemble de ces tarifs pour l'année 2017.

Le Président

Il y a lieu de se féliciter de cette non-augmentation.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16 – Commission Grands services publics – Eau – Fourniture d'eau en gros à la société Yara France – Approbation et autorisation de signer la convention

François Chéneau

La précédente convention de fourniture d'eau entre la société Yara France et la CARENE avait été conclue le 14 décembre 2010 pour une durée de cinq ans. Elle arrive à échéance au 31 décembre 2016.

La nouvelle convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et sera conclue pour une durée de trois ans reconductible tacitement une fois pour une période de deux ans.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention de fourniture d'eau en gros avec Yara France.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17 – Commission Grands services publics – Assainissement – Extensions du réseau de collecte des eaux usées – Programme 2018 – 2024 – Approbation

François Chéneau

Un premier programme d'extensions du réseau d'eaux usées a été réalisé sur la période allant de 2011 à 2017.

Ce deuxième programme, d'un montant global estimé à 12,6 M€ HT est réparti sur la période 2018-2024. La dépense annuelle est basée sur un montant prévisionnel d'environ 2 M€ HT. Étant entendu que le budget annexe assainissement n'a raisonnablement pas une capacité à investir un montant supérieur à cette somme, la période de réalisation pourra, suivant nécessité, être prolongée sur l'année 2025, voire 2026.

Pour l'élaboration de ce programme, il est proposé de retenir les critères suivants pour le choix des secteurs à desservir en assainissement collectif :

- 1^{er} critère : répartition de l'enveloppe de 12 M€ par rapport au nombre de dispositifs d'assainissement non collectif présents actuellement sur la commune ;
- 2^e critère : montant déjà alloué lors du précédent programme par rapport au nombre d'habitants de chaque commune ;
- 3^e critère : choix des villages à desservir en fonction du coût par branchement inférieur à 15 000 €.

Sur cette base, la programmation est présentée dans les plans joints en annexe. L'ensemble du programme concernera environ 1 100 logements.

Pour les assainissements non collectifs restant à l'issue de ce programme – il en restera pour près de 3 000 logements à l'échelle de tout le territoire de la CARENE –, la CARENE, conjointement avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique, a d'ores et déjà mis en œuvre des aides à la réhabilitation, votées par le Conseil communautaire les années précédentes, afin d'aider les propriétaires dans le financement de leurs travaux.

Jérôme Dholland

De nombreux secteurs de la commune de Saint-André-des-Eaux ont été retenus. Je remercie la commission des grands services publics d'avoir été à l'écoute d'une expression que j'avais eue avant que ce travail soit lancé, à savoir de prendre la situation en compte. Le premier critère qui a été défini pour le choix des secteurs retenus me convient tout à

fait et conviendra aux Andréanais. Cela rattrape un retard qui s'explique en partie par une urbanisation qui a été très diffuse et par le fait que l'assainissement n'ait pas forcément été traité en conséquence. Il est appréciable que les principes de solidarité qui ont été définis dès les premières délibérations de ce mandat puissent être déclinés dans le cadre des grands services publics. Je tenais à remercier tous ceux qui ont été porteurs de cette décision.

Le Président

Permettez-moi de remercier l'ensemble des services qui nous accompagnent sur des sujets parfois politiques, au sens noble du terme, mais parfois aussi très techniques. Merci à cette commission.

François Chéneau

Sur l'élaboration de ce programme, il convient de souligner le travail important qui a été accompli en partenariat avec les associations représentatives de chaque commune du territoire. Ce travail a été mené depuis 2013, donc avant le début de ce mandat communautaire, mais il a été mené commune par commune avec, dans chaque commune, les associations représentatives. Cela a permis d'améliorer la définition des critères et des zones pouvant être retenues. Évidemment, il n'est pas répondu immédiatement à toutes les attentes, mais il y a une qualité d'échange et une volonté de maintenir le contact avec les associations, c'était encore le cas récemment. Il est important de le souligner, au moment de l'approbation de cette délibération, et de souligner aussi que le partenariat avec les associations ne s'arrête pas ce soir : il continuera pour la phase de mise à exécution de ce programme partenarial, avec les maires et les associations, sauf à Saint-Joachim, qui est presque parfaitement raccordée. C'est un exemple unique sur le territoire de la CARENE.

Il faut aussi souligner que l'approbation de ce programme est une décision qui n'est pas seulement un vote de principe. C'est aussi un vote qui a des conséquences concrètes, puisque dans les secteurs qui sont retenus dans le cadre de ce programme, les propriétaires de maisons qui ne disposent pas d'un assainissement non collectif conforme seront dispensés de réaliser cet assainissement non collectif dans la mesure où ils sont inclus dans le périmètre retenu pour le raccordement. Il s'agit de ne pas faire investir des gens dans des dispositifs parfois coûteux, alors qu'ils seront prochainement raccordés au réseau public d'assainissement.

Jean-Claude Pelleteur

Je voudrais féliciter un directeur qui était à Pornichet et qui est parti à la CARENE, puisqu'il a eu l'intelligence d'anticiper des travaux, à l'occasion de la réfection de la RD 92 entre Saint-Nazaire et Pornichet. Il s'est rendu compte qu'il y avait encore huit usagers qui n'étaient pas connectés au tout-à-l'égout et a eu l'intelligence de faire faire ces travaux avant de quitter la Ville de Pornichet. Cela permet de ne pas défoncer la route derrière. Cela figure dans le programme. Merci, Stéphane !

Le Président

Toutes ces félicitations montrent que la fin de l'année est proche. C'est plutôt agréable. Je me joins aux différentes interventions. C'est la preuve que lorsqu'il y a des hommes et des femmes qui représentent une population, en clair, des partenaires du tissu associatif, y compris sur ces sujets-là, cela permet de travailler. Il faut être sincère : il y a parfois eu des frottements, c'est le débat, mais nous avons trouvé la synthèse dans les contraintes que nous connaissions, des contraintes techniques et bien évidemment, financières. Merci à toutes et à tous.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Accueil des déchets verts des professionnels à Cuneix – Tarifs 2017 – Approbation

François Chéneau

Les professionnels peuvent déposer leurs déchets verts sur la plateforme de compostage des déchets verts de Cuneix contre facturation. Au regard de la maîtrise des coûts du budget annexe du service des déchets de la CARENE, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2017.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Accueil des professionnels dans les déchetteries – Tarifs 2017 – Approbation

François Chéneau

Les professionnels en activité sur le territoire de la CARENE peuvent accéder aux déchetteries de la CARENE en respectant les conditions techniques et tarifaires définies dans la présente délibération.

La CARENE applique aux professionnels qui accèdent aux déchetteries un tarif par passage et par type de véhicule. Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2017. De plus, dans le cadre du développement de la redevance spéciale sur le territoire, il est proposé d'accepter gratuitement les cartons des professionnels en déchetterie à partir du 1^{er} juillet 2017.

La délibération n° est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Diverses prestations – Tarifs 2017 – Approbation

François Chéneau

La direction de la gestion des déchets est amenée à effectuer des interventions pour le compte de tiers, soit pour répondre à des demandes particulières, soit pour faire respecter les règles de collecte des déchets ménagers.

Les propositions de tarifs, pour l'année 2017, sont définies dans le tableau annexé à la présente délibération. Il est proposé de maintenir les tarifs de l'année précédente au regard de la stabilité de l'indice des prix à la consommation et de la maîtrise des charges de la CARENE.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 21 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Redevance spéciale des déchets ménagers – Tarifs 2017 – Approbation

François Chéneau

La redevance spéciale est appliquée sur le territoire des communes de la CARENE depuis le 1^{er} janvier 2009 afin de ne pas faire supporter aux ménages le coût de l'élimination des déchets non ménagers. Elle s'applique aux établissements publics et aux entreprises bénéficiant du service public de collecte et traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères.

Pour l'année 2017, au regard de la maîtrise des coûts de la CARENE et de la relative stabilité de la fiscalité (TVA), il est proposé de ne pas augmenter les tarifs.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 22 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Redevance pour utilisation de la station de transfert de Brais – Tarifs 2017 – Approbation

François Chéneau

Par délibération du 13 septembre 2011, le Bureau communautaire a retenu l'offre de l'entreprise Séché Éco Industries pour le marché de transfert et transport des déchets ménagers collectés sur son territoire.

Dans le marché, il est prévu que le titulaire puisse accueillir les ordures ménagères et assimilés produits par des professionnels et collectés sur le territoire de la CARENE, soit par le titulaire du marché de transfert, dans le cadre de l'application de la redevance spéciale et après accord de la CARENE, soit par tout collecteur privé ayant contractualisé avec le titulaire du marché de transfert dans le cadre de la redevance spéciale et après accord de la CARENE.

En contrepartie de l'utilisation des installations pour une exploitation liée au transit de déchets assimilables aux ordures ménagères dans le cadre de la redevance spéciale, le titulaire reversera à la CARENE une redevance à la tonne.

Compte tenu de la baisse du prix du forfait du marché de transfert liée à la révision des prix, il est proposé d'appliquer le même pourcentage de baisse pour la redevance. Le montant de la redevance de 2016 était de 4,16 € nets de taxe et en 2017, il est proposé 4,14 € nets de taxe.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 23 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Utilisation de composteurs individuels par les particuliers – Montant de la participation financière 2017 – Approbation

François Chéneau

Il n'est pas prévu d'augmentation des montants de participation financière pour l'utilisation des composteurs en 2017 et ceci, pour la sixième année consécutive. En 2017, le tarif est de 19 € TTC pour un composteur d'environ 400 litres et son bio-seau et de 26 € TTC pour un composteur d'environ 600 litres et son bio-seau.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 24 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation conjointe d'un contrat relatif à l'exploitation du centre de traitement des déchets de Couëron – Approbation et autorisation à signer la convention avec Nantes Métropole et le Syndicat mixte centre nord Atlantique (SMCNA)

François Chéneau

Actuellement, le traitement des déchets ménagers et assimilés de la CARENE fait l'objet de marchés publics conclus avec des prestataires privés.

Ainsi, les ordures ménagères (27 366 tonnes en 2015) sont traitées dans le cadre d'un marché public qui prendra fin en décembre 2018. Celui relatif à la collecte sélective – emballages et papiers en mélange –, qui représentait 6 896 tonnes en 2015, s'achèvera en décembre 2017.

Dans le cadre de ces marchés publics, la CARENE transfère 100 % des tonnages de collecte sélective et 78 % des ordures ménagères sur les équipements de traitement des déchets de Nantes Métropole.

Le contrat de délégation de service public d'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron prenant fin en février 2019, Nantes Métropole lance une nouvelle procédure de mise en concurrence et a proposé à la CARENE et au Syndicat mixte centre nord Atlantique un partenariat pour l'exploitation de son centre de traitement.

Au regard de cette proposition, la CARENE est amenée aujourd'hui à s'interroger sur le mode de gestion le plus pertinent pour assurer le traitement des déchets de son territoire. Comme il a été indiqué dans le rapport qui a été remis aux élus, conformément à l'article L. 1411-4 du CGCT, une gestion en régie directe n'est pas envisageable dans la mesure où elle impose de disposer de son propre équipement de traitement des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective. Le rapport présente en revanche les arguments en faveur du recours à la délégation de service public. Dans le cadre d'une exploitation en DSP, le service public est confié à un professionnel du traitement et de la valorisation des déchets bénéficiant de connaissances avancées dans ce secteur d'activité, qui présente l'avantage d'assurer une gestion optimale d'un équipement de traitement des déchets, au regard, notamment, des investissements nécessaires, tout en conservant la maîtrise publique par un contrôle efficace de la qualité du service rendu. Cependant, la CARENE ne disposant pas d'équipements en propre, une gestion sous forme de délégation de service public n'est envisageable que dans le cadre d'un partenariat avec d'autres collectivités. Nantes Métropole, le SMCNA et la CARENE sont donc convenus de recourir au contrat de concession, permettant la constitution de groupements d'autorités concédantes.

Les missions confiées au futur délégataire concerneront l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la conception, le financement et la réalisation des investissements. La durée du contrat sera de quinze ans à compter du 1^{er} mars 2019.

La commission consultative des services publics locaux et le comité technique de la CARENE ayant été consultés et ayant rendu un avis favorable, il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur le principe de cette délégation de service public au vu du rapport présentant les caractéristiques du service délégué.

Nantes Métropole, la CARENE et le SMCNA prévoient de conclure une convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes, dont l'objet peut être résumé de la manière suivante :

- en premier lieu, les apports des trois collectivités sur le centre technique de valorisation des déchets : pour la CARENE, à compter du 1^{er} mars 2019 et jusqu'à la fin du contrat de DSP. Ce sera la totalité des ordures ménagères collectées sur son territoire et la totalité de la collecte sélective ;
- il est proposé que Nantes Métropole soit désignée par l'ensemble des membres du groupement comme coordonnateur de ce dernier.

Afin de permettre une réelle coopération entre les membres, à la fois pendant la phase de passation du contrat de DSP et pendant la phase d'exécution du contrat, les membres ont convenu de créer :

- un comité de pilotage constitué d'élus de Nantes Métropole, du SMCNA et de la CARENE, présidé par Nantes Métropole, qui examine et émet un avis unanime sur les phases importantes du projet, préalable aux instances décisionnaires, sur le périmètre de la présente convention ;
- un comité technique constitué des directeurs généraux adjoints des collectivités membres ou de leurs représentants, assistés, le cas échéant, de leurs conseils internes ou externes techniques, financiers, juridiques et ayant pour objet d'assurer le suivi général du contrat.

Chaque membre du groupement participe, au terme d'une répartition objective et transparente des coûts, au financement des investissements au prorata de ses tonnages.

Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur ce projet de convention, joint en annexe à la délibération.

Il est à souligner qu'avec Nantes Métropole et le SMCNA, la CARENE va innover un nouveau mode de regroupement de collectivités pour gérer un service public. Toutes les communes connaissent les groupements de commandes dans le cadre de marchés publics. En l'occurrence, il s'agit de faire la même chose, mais en tant qu'autorités concédantes, c'est-à-dire pour passer en commun un contrat de délégation de service public dont elles seront les trois co-délégués. C'est une innovation législative, que la CARENE, avec Nantes Métropole, est la première à appliquer sur le territoire. En tant que juriste, je me réjouis que grâce à Nantes Métropole et à la coopération avec le SMCNA qui a été engagée depuis des mois et qui a permis d'aboutir au résultat présenté dans cette délibération, nous ayons trouvé la solution la plus efficace en termes de coûts et de traitement. Les déchets de la CARENE sont déjà traités dans les deux usines de Nantes Métropole. Cela ne changera donc rien à la filière de traitement. Ce qui va changer, c'est la sécurisation de notre exutoire. En effet, il n'y a pas d'usine de traitement sur le territoire de la CARENE parce que les tonnages ne sont pas suffisants, et Nantes Métropole a des vides de fours dans ses installations, qui ont été réalisées il y a déjà longtemps. Nous allons donc sécuriser cet apport, dans le cadre d'une vraie mutualisation où chaque partenaire, CARENE et SMCNA, sera associé à toutes les décisions de Nantes Métropole, dans des conditions de transparence des coûts et de transparence de décisions qui semblent tout à fait satisfaisantes.

Sabine Mahé

« Par cette délibération, vous nous proposez de créer un partenariat avec Nantes Métropole et le SMCNA pour l'exploitation du centre de traitement des déchets de Couëron. En effet, la CARENE ne dispose pas d'un équipement pouvant gérer ses déchets. Je ne ferai pas l'historique des débats entre centre d'enfouissement et centre d'incinération. Nous pouvons cependant constater que nous avons bien progressé dans l'élimination des déchets, même si un faible tonnage des déchets non valorisés part encore par camion et, je crois, hors du département.

Oui, il est urgent d'intégrer dans nos modes de fonctionnement l'avenir de notre planète et le travail de la COP21. C'est pourquoi cette coopération choisie nous semble utile. Elle passera par la création d'une SPL et réduira les déchets en plastique aujourd'hui incinérés.

Par conséquent, notre groupe des élus communistes et républicains votera cette délibération ».

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25 – Commission Grands services publics – Transports – Contrat d'obligation de service public conclu avec la STRAN – Avenant n° 5 – Approbation

Le Président

Jean-Jacques Lumeau étant Président de la STRAN, il ne peut présenter cette délibération.

La CARENE, autorité organisatrice de la mobilité, a confié un contrat de prestation de services à la STRAN pour le fonctionnement du réseau de transport urbain de l'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2013. Ce contrat doit faire l'objet de plusieurs adaptations définies dans l'avenant n° 5.

1 – Modification du règlement d'exploitation intégrant les nouvelles règles et montants applicables aux infractions. Le décret du 3 mai 2016 relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports ferroviaires ou guidés et certains autres transports publics modifie les montants des contraventions et les frais de dossier. Le règlement d'exploitation du réseau de transport public de la CARENE a été modifié afin d'intégrer cette nouvelle grille d'infractions tarifaires. Ce nouveau règlement entrera en vigueur le 3 janvier 2017.

2 – Remplacement des deux indices INSEE.

Afin de tenir compte de l'arrêt de ces deux indices intégrés à la formule de révision de la rémunération de l'opérateur interne, les indices de référence de l'évolution du prix du gazole et de l'entretien et la réparation de véhicules particuliers sont remplacés.

3 – Suppression des courses de la ligne Ty'bus Saint-Nazaire/Pornichet à partir de septembre 2017

Le projet d'agglomération prévoit la création de la ligne mutualisée Saint-Nazaire/Pornichet/La Baule. Cette ligne est une fusion de la ligne Ty'bus 1 du réseau de la STRAN et de la ligne 3 du réseau Lila Presqu'île. D'ores et déjà, la CARENE a demandé à la STRAN de résilier ses contrats de sous-traitance à compter du 4 septembre 2017 pour l'exploitation de cette ligne Ty'bus. Ainsi, le contrat OSP sera minoré de 92 829 € en 2017 et de 278 488 € en 2018 et les années suivantes, à échéance de 2020.

4 – Objectifs de recettes

4 000 personnes ont bénéficié depuis le 1^{er} janvier 2016 de la tarification solidaire. Compte tenu des réductions accordées, une baisse des recettes a été observée par rapport à l'année précédente, mais en parallèle, la hausse de la fréquentation sur le réseau se maintient. Sur la base des recettes connues au 30 septembre 2016, le niveau projeté des recettes pour l'année 2016 se situe autour de 4 % au-dessus de l'objectif contractuel. Ainsi, il est proposé de ne pas modifier l'objectif de recettes inscrit au contrat pour les années 2016 et suivantes.

Il est demandé au Conseil communautaire de délibérer et d'approuver l'avenant n° 5 au contrat.

Le Président

« Il est étonnant que personne ne demande à s'exprimer. Nous parlons de tourisme, y compris avec nos collègues de Cap Atlantique. Nous parlons de la gestion des déchets avec Nantes. Nous évoquons ici des sujets importants, y compris que je lis parfois dans la presse, sur les réseaux sociaux. Et ici, il n'y a pas de prise de parole ?... »

Je mets donc la délibération aux voix. »

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.
(Jean-Jacques Lumeau ne prend pas part au vote).*

Délibération n° 26 – Commission Grands services publics – Transports – Opération de promotion du réseau urbain géré par la STRAN – Approbation

Le Président

Le 17 juin 2014, le Conseil communautaire a autorisé le Président de la STRAN à accorder à titre exceptionnel une gratuité partielle ou totale du réseau dans la limite de cinq journées. Or la CARENE proposera quatre jours...

Jean-Jacques Lumeau

Ce sont quatre journées aujourd'hui et il est proposé d'en accorder cinq, donc une de plus.

Le Président

Le nombre de jours de transports gratuits sur le réseau de la STRAN passe donc à cinq jours ? La délibération est-elle conforme ou non ?

Jean-Jacques Lumeau

Oui.

Le Président

C'est donc ma note qui ne l'est pas. Ce n'est pas grave.

Cette année 2016, la STRAN a choisi d'utiliser trois de ces cinq journées dans le cadre d'un partenariat avec les Escales pour inciter à l'usage des transports collectifs durant cet événement. Elle a distribué 4 000 tickets gratuits pour ces trois jours.

Or depuis 2014, la CARENE propose quatre jours de transports gratuits sur le réseau de la STRAN. Cette offre promotionnelle « Noël en ville, in the City » est très appréciée par les commerçants et les usagers occasionnels des transports publics et s'inscrit en particulier en complémentarité avec les animations Féeries de Noël de la Ville de Saint-Nazaire.

Afin de prolonger cette offre promotionnelle pour cette année 2016 sur les journées des samedis 10 et 17 décembre et des dimanches 11 et 18 décembre, sur le principe des années précédentes, il est proposé d'accorder deux journées supplémentaires.

Pour le festival des Escales, une convention de partenariat entre Les Escales, la CARENE et la STRAN pourra être initiée pour sensibiliser à l'usage des transports publics.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver ces deux jours supplémentaires de gratuité d'accès au réseau pour l'année 2016. Il s'agit donc de garder le principe et d'augmenter de deux jours.

*La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.
(Jean-Jacques Lumeau ne prend pas part au vote).*

Délibération n° 27 – Commission Grands services publics – Transports – Pôle d'échange multimodal de la CARENE – Projet de rénovation – Modernisation de la gare de Saint-Nazaire – Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération

Jean-Jacques Lumeau

Il s'agit, dans ce beau projet de rénovation de la gare de Saint-Nazaire et de ses accès, d'une procédure réglementaire qui est celle de la déclaration de projet en intérêt général.

Après la signature d'un protocole entre les différents partenaires, le 11 avril 2014, une enquête publique menée du 11 juillet au 11 août 2016 et la production d'un rapport au mois de septembre, le Conseil doit approuver cette déclaration d'intérêt général sur les motifs suivants : offrir une parfaite accessibilité, créer un accès au nord, améliorer la dépose-minute, fluidifier les circulations des voyageurs dans le bâtiment, offrir un meilleur confort et améliorer l'offre de services.

Il est donc demandé au Conseil de déclarer d'intérêt général le projet de modernisation de la gare et d'autoriser le Président de la CARENE à poursuivre les procédures nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Président

Ce dossier a déjà fait l'objet de très nombreuses présentations dans cette instance et également, de présentations publiques. L'intérêt général est une évidence absolue, personne ne le contredira sans doute. Cette délibération tant

attendue par la population appelle-t-elle des remarques ? Non ? Que je n'entende jamais : « avec Samzun président de l'agglomération, la démocratie n'est pas possible » ! J'ai parfois connu ce type de procès...

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 28 – Commission Grands services publics – Équipements culturels et sportifs – Découverte, diffusion et promotion des Musiques Actuelles – Le VIP – Délégation de service public – Approbation et autorisation de l'avenant n°1 à la convention d'affermage avec l'association Les Escales

Martin Arnout

L'association Les Escales gère à la fois le festival Les Escales, pour lequel la CARENE n'intervient pas, puisque ce sont la Ville de Saint-Nazaire et d'autres partenaires qui interviennent financièrement, mais aussi le VIP, depuis qu'il a été déclaré d'intérêt communautaire, en 2006. Cet avenant concerne donc le VIP, à travers l'association Les Escales.

Deux choses sont présentées dans cet avenant. Il s'agit tout d'abord d'une capacité d'investissement pour le VIP à hauteur de 290 000 €, pour remplacer du matériel, voire en acquérir de nouveaux, notamment des matériels vidéo que le VIP n'avait pas jusqu'à présent. Le deuxième élément de cette délibération est la prise en charge par la CARENE d'un événement annuel, « VIP is LIFE / LIFE is VIP », qui attire des spectateurs de la CARENE, notamment, mais aussi bien au-delà de la CARENE, à hauteur de 15 000 € HT pour l'année 2017 et de 30 000 € HT les années suivantes.

Catherine Rougé

La rédaction de l'avenant appelle une observation. Lors de la réunion préparatoire de la commission, il a été relevé qu'il y avait très peu de jeunes filles parmi les utilisateurs et utilisatrices des studios. Il serait souhaitable de profiter dans cet avenant pour inscrire dans le préalable la volonté de la CARENE de travailler vers ce public et vers les artistes féminines. La CARENE engage en effet un budget conséquent et il serait dommage qu'il ne profite qu'à une moitié masculine de la population.

Martin Arnout

Cette question a en effet été soulevée lors du travail préalable. Cela ne concerne pas les spectacles, parce qu'en fonction du type de spectacles, il y a des spectateurs jeunes, vieux, des femmes, des hommes dans des proportions très variables selon le style de musique. D'ailleurs, il est à noter qu'il y a des habitants qui viennent de toutes les communes : cela a été étudié de près.

Mais le VIP n'organise pas seulement des concerts : il propose aussi des salles de répétition et des résidences. Ces salles de répétition sont proposées à qui le souhaite, et pas uniquement des groupes de la CARENE, d'ailleurs. Mais lorsque l'on regarde les statistiques, là aussi, toutes les communes sont représentées très proportionnellement par rapport à leur poids de population respectif dans la CARENE. S'agissant de la question du genre, femmes ou hommes, les pratiques musicales sont parfois plus féminines, parfois plus masculines. Ce n'est pas au VIP de sélectionner, à l'entrée, les groupes selon leur genre, et pas seulement leur genre musical. Mais cette question de la sensibilisation à la musique est importante et il en a été discuté. Il faut savoir aussi que le VIP travaille avec les groupes scolaires. C'est sans doute à travers cette démarche, qui existe déjà, en direction des groupes scolaires et donc, des classes de collège et même, d'âge inférieur, que l'on peut sensibiliser plus facilement les femmes à la pratique de certaines musiques. C'est vrai pour les métiers en général, mais aussi pour la pratique des loisirs, et ce n'est pas seulement le cas dans la musique. Cela existe aussi dans le sport : on sait très bien qu'à partir d'un certain âge, notamment chez les pré-adolescents et les adolescents, on perd une partie de la population féminine dans certaines pratiques. Ce n'est donc pas seulement dans la musique, c'est vrai dans d'autres pratiques, peut-être pour d'autres raisons. Mais l'activité du VIP, qui

va vers les collégiens et les plus jeunes, devrait encourager autant les femmes et les hommes à pratiquer certaines musiques.

Éric Provost

Patrice Bulting serait peut-être plus qualifié pour en parler, mais cela n'empêche pas de belles réussites et de beaux accompagnements d'artistes locales comme Dajla, il y a quelque temps, et plus récemment, Manon Tanguy. Ce sont deux beaux exemples d'artistes qui ont été accompagnées et qui ont aujourd'hui des carrières nationales, voire internationales.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 29 – Commission Grands services publics – Équipements culturels et sportifs – Découverte, diffusion et promotion des Musiques Actuelles – Association Les Escales – Désignation de deux représentants du Conseil communautaire au sein du conseil d'administration de l'association

Jean-Jacques Lumeau

Comme indiqué dans la présentation de la délibération précédente, l'association Les Escales gère à la fois le festival porté par la Ville de Saint-Nazaire et le VIP. Jusqu'à présent, il n'y avait pas de représentant de la CARENE pour travailler au conseil d'administration de cette association. L'association s'est réunie en assemblée générale extraordinaire le 2 novembre pour élargir le nombre de représentants des collectivités locales. Il est proposé de désigner deux représentants de la CARENE. Martin Arnout n'ayant pas souhaité s'auto-désigner, il ne présente pas lui-même cette délibération. Il est proposé de désigner Sylvie Cauchie et Martin Arnout pour représenter la CARENE au conseil d'administration des Escales.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité (une abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 30 – Commission Finances – Finances – Nouvelle solidarité entre les communes et la CARENE – Dotation de solidarité communautaire 2014-2020 – Ajustement de la dotation de la commune de Trignac

Marie-Anne Halgand

Il est proposé un ajustement des dépenses d'un montant de 39 201 € pour la commune de Trignac, qui concerne l'accueil des gens du voyage.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 31 – Commission Finances – Finances – Demande de dérogation aux principes de l'article L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT – Subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe « parcs de stationnement » – Approbation

Marie-Anne Halgand

Le taux d'occupation des parcs de stationnement étant quasiment optimal et les charges d'intérêts diminuant, la CARENE avait pu fortement diminuer la prise en charge, par le budget principal, de 333 000 € à 214 000 €. Il est proposé de conserver ce montant de participation pour 2016.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 32 – Commission Finances – Finances – Exercice 2017 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget

Marie-Anne Halgand

Cette délibération est récurrente en fin d'année. Un tableau figurant dans le rapport présente les imputations comptables et les autorisations de dépenses, qui sont en bas de colonne, pour tous les budgets : budget principal, eau et assainissement, SPANC, collecte et traitement des déchets, immobilier d'entreprise, transports et déplacements ainsi que parcs de stationnement.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 33 – Commission Finances – Finances – Exercice 2017 – Versement d'acompte de subvention à l'association Mission locale de l'agglomération nazairienne dans l'attente du vote du budget primitif 2017 de la CARENE

Marie-Anne Halgand

La demande d'acompte de subvention porte sur le montant de 126 500 €.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 34 – Commission Finances – Finances – Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire – Participation 2016 – Versement d'acompte de subvention 2017 – Approbation

Marie-Anne Halgand

La demande d'acompte de subvention porte sur la somme de 89 000 €.

La délibération n° 34 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine ; quatre abstentions : les élus du groupe ACDC).

Délibération n° 35 – Commission Finances – Finances – Budget principal – Budgets annexes eau et assainissement collectif – Décision modificative – Approbation

Marie-Anne Halgand

Les décisions modificatives qui sont présentées concernent le budget principal et les budgets annexes de l'assainissement collectif et de l'eau potable.

Pour le budget principal, la section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 75 000 €, dont 65 000 € ont trait à la régularisation des versements du fonds de concours 2015 pour le schéma d'entretien des pistes cyclables, et

10 000 € ont trait à la régularisation des écritures liées au portage d'acquisitions foncières par l'AFLA. La section d'investissement s'équilibre à 390 000 €, sommes également relatives à la régularisation du portage foncier par l'AFLA.

Pour le budget annexe de l'eau potable, la section de fonctionnement et la section d'investissement s'équilibrent chacune pour un montant de 250 000 €. Il s'agit de prévoir la cession de fourreaux au Conseil départemental en marge de la construction de la canalisation Nantes – La Baule.

Pour le budget annexe de l'assainissement, la section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 32 000 €. Les dépenses nouvelles en fonctionnement sont relatives à la régularisation des crédits pour créances admises en non-valeurs.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité (une abstention : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 36 – Commission Finances – Finances – Dotation d'équipement au titre de l'article L. 5216-5 alinéa VI – Convention de fonds de concours d'investissement pour l'aménagement de voiries en faveur des déplacements doux – Approbation et autorisation de signer une convention avec la commune de Saint-Joachim

Martin Arnout

Dans le cadre du projet d'agglomération, il a été décidé de favoriser les déplacements doux dont les infrastructures cyclables en particulier. À ce titre, un schéma directeur communautaire des itinéraires vélos structurants est en cours d'élaboration. Il identifie les liaisons entre les communes de l'agglomération et/ou les intercommunalités voisines.

Un diagnostic préalable de l'état des itinéraires doux sur la commune de Saint-Joachim a permis de dégager des propositions d'aménagement sur plusieurs itinéraires dans le but de créer un véritable maillage cyclable sur le territoire communal. Ce diagnostic est venu en résonance avec la réflexion sur le schéma vélo communautaire et, compte tenu de son calendrier, il a été prévu de soutenir financièrement le projet dès l'élaboration du PIC 3.

Le projet a défini plusieurs types d'aménagements, qui sont listés dans la délibération.

Le budget prévisionnel des travaux s'établit à 1 191 271 € HT.

Il est rappelé qu'afin de financer la réalisation et le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est confirmé que la commune bénéficiant de la participation financière de la communauté devra avoir engagé ses travaux au maximum un an après la notification de la convention.

La demande de solde du fonds de concours devra être réalisée dans l'année suivant la réception. Dans ce cadre, le montant maximal du fonds de concours est de 413 833 €.

Il est proposé d'approuver la convention et d'autoriser la signature de cette dernière.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 37 – Commission Personnel – Personnel – Dispositif de résorption de l'emploi précaire – Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Sylvie Cauchie

La loi du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés. Pour la CARENE, cela s'est traduit, pendant cette période, par neuf nominations statutaires d'agents contractuels.

La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a prolongé de deux années supplémentaires ce dispositif, ce qui a pour effet de rendre éligibles de nouveaux agents en contrat à durée déterminée.

Conformément au décret d'application n° 2016-1123 du 11 août 2016, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire, d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2017 à 2018, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Le Conseil communautaire est invité à délibérer et à adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la délibération, et à autoriser le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Yvon Renevot (au nom du groupe des élus communistes et républicains de la CARENE)

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, si la loi de 2012 évoquée dans cette délibération a permis la titularisation des non-titulaires devenus contractuels et améliorer le sort de ces agents, elle n'a pas tari pour autant la précarité dans la fonction publique. Cette loi a permis, dans la fonction publique territoriale, la titularisation de 19 000 agents sur 42 800 contractuels éligibles. Ce résultat modeste doit pouvoir être amélioré grâce à la prolongation de deux ans, jusqu'en 2018, du dispositif d'accès à l'emploi titulaire d'agents contractuels de la fonction publique territoriale.

En mettant tout en œuvre, depuis la parution des décrets d'application, pour que nous puissions ce soir adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2017 et 2018, la CARENE marque son engagement d'une gestion à gauche. À l'opposé du discours défendant la proposition de suppression de 500 000 postes de fonctionnaires, nous défendons l'idée que les services de la CARENE sont des sources d'emplois stables, utiles aux habitants, et qu'une fonction publique attractive permet de répondre aux besoins de plus de services publics.

Les élus communistes et républicains voteront donc pour cette délibération.

Je vous remercie. »

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 38 – Commission Personnel – Personnel – Poste de chargé de mission « développement économique »

Sylvie Cauchie

Il appartient au Conseil communautaire de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services. Dans ce cadre, la CARENE a lancé une procédure de recrutement pour pourvoir de manière pérenne un poste de chargé de mission « développement économique » rattaché à la direction générale « développement économique et attractivité », qui l'était jusqu'à présent au titre d'un remplacement temporaire. Il s'agit donc d'une création, mais c'est un poste qui était déjà pourvu temporairement.

Les missions qui seront confiées à ce chargé de mission s'organisent comme suit : missions liées au développement des filières énergies marines renouvelables, bio-ressources marines et nautisme et missions liées au suivi de l'enseignement supérieur et de la recherche, telles que détaillées dans la délibération.

Compte tenu des besoins du service, il est proposé de créer, en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'emploi à temps complet d'un chargé de mission « développement économique ». Au regard du niveau de compétences exigé pour le poste, il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 466, indice majoré 408, et pourra donc bénéficier du régime indemnitaire applicable aux attachés territoriaux.

En dernier lieu, il convient de préciser que le contrat sera conclu pour une durée de trois ans.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la délibération et la création de ce poste.

Gauthier Bouchet (représentant du rassemblement Bleu marine à la CARENE)

« Monsieur le Président, je souhaiterais savoir s'il serait possible, à chaque recrutement de chargé de mission des différents postes importants de la communauté d'agglomération, que nous puissions avoir un tableau récapitulatif qui détaille l'évolution des effectifs pour chaque type de chargé de mission ? Personnellement, je n'en connais pas exactement l'amplitude. Je sais qu'il y a un chargé de mission « emploi », « insertion », « commerce », « transition énergétique ». Si nous avons un tableau, ce serait beaucoup plus lisible vis-à-vis des attributions et les effectifs de ces différents chargés de mission.

Est-ce qu'il faut, pour notre intercommunalité, un nouveau chargé de mission relatif au développement économique ? Je ne sais pas. Je ne suis pas sûr que ce soit très utile. Je ne pense pas, d'ailleurs, que notre intercommunalité, ni toutes les intercommunalités, en général, soient très utiles. Vous connaissez ma position. Je ne suis pas non plus un incondiennel de l'augmentation des effectifs de la fonction publique territoriale. Je pense personnellement qu'il conviendrait de réduire les effectifs de la territoriale et de consolider au contraire les fonctions publiques hospitalière et d'État.

Je suppose d'ailleurs que si nous nous afférons à traiter la thématique du développement économique par le recrutement d'un nouveau chargé de mission, c'est que somme toute, dans la CARENE, dans les communes de la CARENE, notre économie ne va pas si bien. Je pensais pourtant, pour paraphraser quelqu'un, que « ça va mieux ». C'est un message qui est venu d'en haut, de quelqu'un qui a renoncé depuis et dont vous êtes un peu l'ambassadeur local, Monsieur le Président.

Enfin, n'y aurait-il pas cohérence à ce que les énergies marines renouvelables échoient au chargé de mission « transition énergétique » que la CARENE avait recruté en 2015, je crois ? Je me demande s'il n'y a pas un doublon, même si je suppose, en fait, que le chargé de mission « développement économique » va travailler en bonne intelligence avec le chargé de mission « transition énergétique » et que le premier, éventuellement, s'occupe peut-être déjà d'EMR.

Et puis, je constate que M. Renevot se plaint, à juste titre, des candidats qui défendent la réduction drastique de toutes les fonctions publiques, pour le coup, sans expliquer trop. Un demi-million de fonctionnaires en moins, ce serait évidemment un désastre. Il est surprenant que M. Renevot, probablement, le 23 avril 2017, vote pour un candidat qui soit pour le maintien de la fonction publique et puis, le 7 mai, somme toute, pour sauver la République, vote François Fillon. Je m'en étonne un petit peu.

Voilà quelques interrogations. Merci par avance pour vos réponses. »

Le Président

« Je vais me permettre un commentaire politique. Je repasserai la parole à Mme Cauchie pour répondre à votre demande, bien entendu, puis je reprendrai la parole.

Tout le monde ici, dans cette salle, a noté ce soir que la première intervention parlant clairement de politique nationale, ce qui n'est pas interdit, bien évidemment, mais aussi d'un scrutin, qui est l'élection présidentielle, vient du groupe d'extrême-droite Front national. Je demande ici à tout le monde, ce soir, de prendre acte de cette prise de parole. Bien évidemment, le PV en tiendra rigueur au millimètre près.

Madame Cauchie, pouvez-vous répondre à la demande sur les tableaux ? »

Sylvie Cauchie

« Sur la création du poste, j'ai bien précisé, en préambule, qu'il ne s'agissait pas d'une création de poste, puisque c'était un poste qui était déjà occupé, mais pas de façon pérenne. Si nous avons décidé de le pérenniser, c'est parce que la charge est suffisamment conséquente et qu'un vrai besoin a été identifié. Nous ne le faisons pas pour le plaisir, rassurez-vous. Nous n'allons pas nous tirer des balles dans le pied. Si le personnel est recruté, c'est qu'il y a un besoin qui est identifié.

Pour le tableau des effectifs, c'était une délibération récurrente qui jusqu'alors, relevait du Bureau communautaire. À partir de ce soir, le tableau des effectifs fera l'objet d'une délibération récurrente qui relèvera du Conseil communautaire. C'est la délibération qui suit. Elle ne se limitera pas au tableau des effectifs relatifs aux chargés de mission : elle portera sur l'ensemble des postes qui sont créés ou qui sont supprimés au fil du temps, en fonction des besoins et des évolutions de grade des agents ou des concours obtenus. »

Le Président

« Vous voyez donc qu'au regard de votre demande, il suffisait de lire la délibération suivante. »

Éric Provost

« Sur un plan plus technique, je conteste formellement ce que dit M. Bouchet. Quand on crée un poste de chargé de développement économique, ce n'est pas parce que l'économie est en difficulté, c'est parce qu'au contraire, nous sommes sollicités par des entreprises qui veulent s'implanter, qui ont besoin d'être accompagnées pour la recherche de terrains, de locaux, qui cherchent à recruter, qu'il faut accompagner aussi dans l'arrivée des familles. C'est à cela que sert un développeur économique. Cela ne sert pas à fermer des entreprises, comme cela ne sert pas, d'ailleurs, à créer de l'emploi. L'emploi est créé par l'entreprise, mais nous sommes bien là en soutien. Je pense que c'est plutôt un facteur de dynamique que d'être amené à pérenniser un poste de chargé de mission sur le développement économique. »

Le Président

« Vous le savez, Monsieur Provost, comme beaucoup d'entre nous dans cette salle : le problème de l'extrême-droite, aujourd'hui, c'est que le terreau, c'est la crise et que dans l'ouest de la France, dans la métropole Nantes Saint-Nazaire, oui, cela va un peu mieux que sur l'ensemble du territoire français. C'est une réalité absolue. Cela ne veut pas dire que la guerre contre le chômage est gagnée. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas, ici ou là, des entreprises en difficulté. Cela ne veut pas dire qu'ici ou là, il n'y a pas des incertitudes. Mais regardez, Monsieur Provost, les expressions de l'extrême-droite nous disant que nos chantiers "crèvent", pour reprendre leur vocabulaire. Moi, je me frotte les yeux, à chaque fois. Je lis la presse bien évidemment locale, mais nationale, internationale, et je n'en ai pas le sentiment. Et il suffit d'ouvrir les yeux dans cette ville, dans cette agglomération, et dans cette métropole.

Mais il y a encore deux points que je voudrais soulever. Le premier est que l'organisation des services dépend de celles et ceux qui mènent ces politiques, qui les président, qui les animent avec les services qu'ils souhaitent.

Deuxième point : je préciserai que l'ensemble des chargés de mission sont, eux, contrairement à d'autres chargés de mission, payés par le budget de la CARENE, pas comme certains chargés de mission au Parlement européen.

Le troisième point, ce que j'ai trouvé dramatique, ce soir, et je pèse mes mots : dra-ma-tique !, c'est de voir – permettez-moi de vous citer, je ne sais pas comment vous qualifier par rapport à vos appartenances, soit politiques, soit de groupe –, de voir M. Gauthier Bouchet, M. Robert Belliot, M. Ludovic Le Merrer, M. Jean-Michel Texier, Mme Florence Beuvelet, soit voter contre, soit s'abstenir sur toutes les délibérations qui nous amènent à travailler avec nos partenaires, dans la géographie qui est la nôtre. Dès que l'on sort du territoire de l'agglomération, c'est-à-dire des dix communes, entre nous, il y a danger. Travailler avec Cap Atlantique, c'est compliqué, donc on s'abstient ou l'on vote contre. Travailler avec la métropole Nantes Saint-Nazaire, y compris avec nos collègues nantais... François Chéneau l'a évoqué, voilà pourquoi je cite vos noms, ce n'est pas un conflit politique, ce sont des votes dogmatiques, qui ne répondent en rien à l'intérêt général et à l'intérêt du territoire. Autrement dit, avec vous, Madame et Messieurs, c'est une CARENE recroquevillée sur elle-même, c'est une CARENE qui n'aurait aucun souffle et par rapport aux propos tenus, c'est une CARENE dont l'attractivité n'existerait plus. Elle n'existerait plus, tout simplement parce que nous serions le petit territoire gaulois, certes de dix communes, contractés entre nous et fermant nos barrières sur le développement économique, sur le tourisme, sur la gestion des déchets. Eh bien écoutez : au moins, les Caréniennes, les Caréniens et l'ensemble de celles et ceux qui sont dans les conseils municipaux où vous siégez savent au moins quoi penser de vos votes en conseil communautaire. Je vous demanderai là aussi un peu de cohérence quand vous êtes dans vos conseils municipaux respectifs. »

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.

Merci pour la création de ce poste au service du développement économique de cette agglomération.

Délibération n° 39 – Commission Personnel – Personnel – Tableau des effectifs

Sylvie Cauchie

Il s'agit précisément du tableau des effectifs et de l'évolution des postes au sein de la CARENE.

En l'occurrence, ce sont :

- la création d'un poste d'ingénieur principal pour venir renforcer l'équipe qui, aujourd'hui, a une charge de travail énorme avec la constitution du PLUi. Tout le monde y travaille d'arrache-pied, et surtout les agents ;
- la création d'un poste de technicien principal 2^e classe. C'est un agent qui a tout simplement obtenu son concours. Il est donc tout à fait normal de le faire évoluer ;
- la création de deux postes de technicien, qui sont en lien avec la prise de la compétence relative aux gens du voyage. Ce sont deux personnes qui sont recrutées pour cette prise de compétence ;
- la création de huit postes d'adjoint technique 1^{re} classe, qui est liée aux avancements de grade de 2016, donc au déroulement de carrière des agents ;
- la suppression de trois postes d'adjoint technique 2^e classe, puisque les avancements de grade ont fait évoluer des agents, ce qui génère des suppressions de postes. Pour autant, certains postes sont conservés pour avoir une marge et pouvoir être réactifs pour des recrutements qui s'imposeraient ;
- la création d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe à temps non complet, également liée à la prise de la compétence relative aux gens du voyage ;
- la création de trois postes d'adjoint administratif 2^e classe, pour renforcer l'équipe qui travaille sur le PLUi.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver cette modification du tableau des effectifs.

Gauthier Bouchet (représentant du rassemblement Bleu marine à la CARENE)

« Je voudrais réagir à vos propos, Monsieur le Président. Vous caricaturez, me semble-t-il, les positions du Front national. Nous ne sommes pas du tout contre la coopération avec d'autres EPCI pour ce qui est de l'attractivité et du tourisme. Nous manifestons simplement une position de vote qui est la nôtre depuis deux ans, c'est-à-dire que

généralement, et même systématiquement, d'ailleurs, nous ne désignons pas d'élus socialistes dans ces organismes, où vous êtes, ma foi, sur-représentés, ni d'élus communistes. Vous êtes sur-représentés naturellement parce que l'opposition, elle, y est sous-représentée, voire non représentée, ce qui donne quelques petites bizarreries, quand même. Cela donne M. Pelleteur qui siège à l'assemblée générale de Bretagne Plein Sud, et dont le suppléant est M. Bulting, c'est-à-dire la grande alliance, qui va des divers droite au Parti radical de gauche. Donc on nous expliquera qu'il n'y a pas de collusion politique ensuite.

Ensuite, vous faites don de prescience, finalement. Vous nous dites... Alors déjà, je ne suis pas d'extrême-droite, je conteste complètement la validité de ce terme. Je m'en suis expliqué depuis à peu près un an. Vous faites un peu de prescience, puisque... »

Le Président

« Permettez- moi de vous dire que vous ne m'avez pas convaincu que vous n'étiez pas d'extrême-droite ».

Gauthier Bouchet

Je sais, mais vous ne m'avez pas vraiment convaincu que vous êtes de gauche, finalement...

Vous faites finalement preuve de prescience, puisque vous parlez du groupe d'extrême-droite. Je suis seul pour l'instant mais rassurez-vous : nous serons une multitude en 2020. Et puis oui, je parle de l'élection présidentielle... Déjà, j'ai été le deuxième à en parler, puisque M. Renevot en a parlé le premier. Mais peu importe. Je parle de l'élection présidentielle parce que c'est une élection capitale. Je ne vois pas du tout pourquoi nous ne devrions pas en parler, sauf à nous raccrocher à la doctrine Pelleteur – Saillant, qui est de jamais parler de ce qui n'est pas technique et de ce qui n'est pas strictement lié aux enjeux des petites dix communes et de Pornichet, notamment. Ce n'est pas ma vision. »

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 40 – Commission Personnel – Mutualisation – Schéma de mutualisation – Approbation

Lydie Mahé

La mutualisation est déjà largement développée sur le territoire, que ce soit entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE ou en direction de toutes les communes. Par ailleurs, il existe un certain nombre de mises à disposition de services par la Ville de Saint-Nazaire en direction de la CARENE, qui permettent des coopérations et la réalisation d'économies pour les deux entités. Enfin, de nombreuses coopérations concourent à partager des moyens entre communes : le CLIC, l'unité de production alimentaire mutualisée et les nombreux groupements de commandes, à titre d'exemple.

Devant les différentes formes de coopération d'ores et déjà présentes et au vu des nouvelles possibilités législatives, le projet de schéma de mutualisation pose deux axes transversaux. Le premier est de simplifier et de faciliter le suivi actuel en toute transparence. Les nombreuses conventions entre la Ville et la CARENE devront évoluer en une seule convention globale, établissant les conditions générales. Le second axe est le développement de services communs qui permettront d'optimiser les collaborations entre la CARENE et les communes.

Par ailleurs, le projet de schéma propose d'ouvrir différents champs à la mutualisation au bénéfice de toutes les communes de la CARENE, moyennant une étude de faisabilité. Ce sera notamment le cas pour l'informatique, la prévention au travail, la production de services publics, pour lesquels des économies d'échelle sont possibles. Cela peut être la restauration scolaire, la production florale ou l'entretien des véhicules.

Concernant les relations entre la Ville de Saint Nazaire et la CARENE, le schéma pose le principe d'une étude au niveau des services fonctionnels et plus particulièrement, les ressources humaines et les finances.

Enfin, le projet de schéma de mutualisation pose les principes d'une gouvernance partagée avec toutes les communes, impliquant, avant toute décision de nouvelles mutualisations et dans l'évaluation des mutualisations effectives, la transparence financière, les évaluations des conséquences en matière ressources humaines et le niveau de service proposé.

Un bilan annuel sur l'avancement de ce schéma de mutualisation et sur son évaluation sera présenté au Conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Chaque Conseil municipal a été invité à émettre un avis sur ce projet. La commune de Trignac émettra un avis le 15 décembre et les neuf autres communes ont émis un avis favorable. La commune de Pornichet a souhaité apporter une mention, qui figure dans la décision de son Conseil municipal : « La Ville de Pornichet ne s'engagera pas dans la mutualisation des fonctions de communication ni dans des domaines où une spécificité de son territoire ou de son organisation lui semblerait à préserver, à l'image de l'instruction des demandes liées au droit des sols ou de la restauration scolaire, pour lesquels la Ville n'a pas rejoint les dispositifs mutualisés mis en place, comme l'illustre l'état des lieux dressé dans le projet de schéma de mutualisation. »

Il est proposé au Conseil d'adopter le schéma de mutualisation.

Sabine Mahé

« Je voulais intervenir parce que même si les coopérations sont toujours intéressantes, comme on le voit parfois avec certaines mutualisations, je voudrais parler en tant qu'élue conseillère municipale. Il est vrai que nous avons l'occasion de le passer en Conseil municipal, et nous avons trois mois. Pour l'instant, l'avis de la commune n'est pas apparu, puisque ce n'est pas passé. Par conséquent, sur ce point, malheureusement, je m'abstiendrai, parce que j'ai aussi envie d'en discuter en Conseil municipal. Je suis désolée. »

David Pelon

« Je comprends bien Mme Mahé. Nous avons un problème de date, puisque le Conseil municipal se situe le 15 décembre. Le Conseil communautaire passe avant. Évidemment, ce sera une question qui sera abordée en Conseil municipal à titre d'information. »

La délibération n° 40 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu Marine ; deux abstentions : Sabine Mahé et Robert Belliot).

Délibération n° 41 – Coopérations métropolitaines – Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – Actions d'intérêt communautaire – Approbation

Martin Arnout

Il s'agit du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. On peut donc présager du résultat du vote sur cette délibération.

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a une compétence d'élaboration et de révision du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire, qui ne concerne pas seulement la métropole de Nantes et la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, mais aussi les communautés de communes de Loire et Sillon, de Cœur d'estuaire, du pays de Blain et d'Erdre et Gesvres. Il importe de le préciser, parce que tous les travaux qui sont menés sur le SCoT sont menés par l'ensemble des élus qui représentent ces six EPCI. C'est un travail au long cours qui est réalisé depuis maintenant des mois et qui va se finaliser le 19 décembre 2016. Toutes ces collectivités locales sont de nature différente, regroupent des communes de nature différente, avec de l'urbain, du périurbain, de la campagne, etc. L'ensemble de ces collectivités locales travaillent depuis des mois à l'élaboration de ce

SCoT. Malheureusement, ces derniers temps, ce SCoT a été un peu réduit, à travers certains messages véhiculés dans la presse, qu'elle soit locale ou nationale, à la question de Notre-Dame-des-Landes, qui n'est qu'un tout petit point du SCoT. Le SCoT traite des mobilités, de la préservation des espaces agricoles, de l'urbanisation, de l'habitat, etc. C'est dans ces échanges entre tous les élus qui représentent les six EPCI qu'a été élaboré le SCoT. Ce n'est donc pas du tout ce que l'on souhaite montrer ces temps-ci à travers le SCoT. Il convenait de le préciser parce que par rapport aux débats de ce soir et à ce que l'on peut lire ici ou là, il est un peu dommage que l'ensemble de ce travail, qui vise à permettre au pôle métropolitain de développer de manière harmonisée les territoires de ses collectivités membres, soit réduit quelques petites questions, qui, de plus, doivent obligatoirement être citées dans ce document d'urbanisme.

Cette délibération ne porte pas sur le SCoT en lui-même, mais sur des actions très concrètes que l'ensemble des présidents des six EPCI ont souhaité développer. Il y a onze opérations, sur plusieurs thématiques différentes, qui sont énumérées dans la délibération. Les présidents ont souhaité qu'au-delà du SCoT, mais en cohérence avec celui-ci, des actions très concrètes puissent être développées, soit sur l'ensemble du territoire du SCoT métropolitain, soit sur certains territoires plus précisément. La CARENE est concernée par ces actions. Ainsi, même si le SCoT peut paraître un peu lointain pour certains élus puisqu'il régleme les règles d'urbanisme des EPCI eux-mêmes, que ceux-ci sont amenés à voter au sein de leur intercommunalité, et qu'en outre, il peut se concrétiser, et c'est la volonté des six présidents, à travers des actions qui portent sur l'accompagnement opérationnel de projets urbains, parmi lesquelles l'appel à projets « Eau et paysages », qui est porté par l'ensemble des EPCI et qui se matérialise dans la CARENE, avec un projet d'itinéraire cyclable entre ces six projets, notamment. En matière de développement économique, qui ne relève pas stricto sensu de la compétence du SCoT, mais qui est très important dans la thématique de l'urbanisation, il s'agit de construire une vision partagée pour l'accueil des entreprises sur le territoire. Il n'est pas évident d'avoir une vision partagée sur des territoires qui, d'une certaine manière, se concurrencent, puisque les EPCI tirent leurs recettes fiscales en grande partie de la fiscalité des entreprises. En tout cas, il y a une volonté de l'ensemble des élus qui représentent les EPCI au SCoT d'avoir une vision partagée et d'avancer sur ces questions. Il y a également des actions qui concernent le développement des services et des infrastructures de transport, d'autres actions relatives à la protection de l'environnement, notamment la gestion des flux à l'échelle métropolitaine, question extrêmement importante, ainsi que d'autres actions très concrètes, des actions coopératives en faveur de la transition énergétique et écologique, avec un certain nombre d'éléments listés dans la délibération.

Les contributions des intercommunalités sont proportionnées à la taille des EPCI.

Il est demandé au Conseil communautaire

- d'autoriser la CARENE à intervenir pour la mise en œuvre des actions d'intérêt métropolitain sur son territoire dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace – SCoT », ces actions constituant une traduction opérationnelle des ambitions définies dans le schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire ;
- de déclarer d'intérêt métropolitain les actions mentionnées dans la délibération et d'en déléguer l'élaboration et la mise en œuvre au Pôle métropolitain ;
- d'autoriser le Pôle métropolitain à formaliser des coopérations avec les territoires voisins, ce qui est important, eu égard à la situation géographique de la CARENE, ainsi qu'avec les partenaires, sur les actions déléguées ;
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le Président

Les élus sont invités à livrer leurs commentaires sur le programme du Pôle métropolitain.

Il est pris acte qu'il n'y a aucun commentaire sur ce programme métropolitain.

La délibération n° 41 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine ; quatre abstentions : les élus du groupe ACDC).

Le Président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.